

La séance a été ouverte à 19H04 sous la présidence de M. PRIVAT, Maire qui a fait l'appel, Mme Aurore TZAREWSKY a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Puis, M. le Maire a proposé d'ajouter une délibération à l'ordre du jour : Subvention exceptionnelle attribuée au centre communal d'action sociale dans le cadre du soutien financier aux victimes du conflit armé en Ukraine, ce qui a été accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

En ce qui concerne les procès-verbaux des 13 octobre, 13 décembre 2021 et 20 janvier 2022 :

M. CHARDONNET : « sur le procès-verbal du 13 octobre, page 8, on me fait dire « elle a perdu une centaine de milliers d'euros » alors que j'avais dit « quelques ou des centaines de milliers d'euros » puisqu'il s'agit de 500 ou 600 mille euros. Il demande qu'une correction soit faite. Il fait également remarquer que sur les deux PV du 13 décembre et du 20 janvier, les deux dernières pages sont interverties. Concernant le PV du 13 décembre, en page 2 : il souhaite que soit insérée sa question 2 pour plus de clarté et faciliter la compréhension du conseil.

Les procès-verbaux des conseils municipaux des 13 octobre, 13 décembre 2021 et 20 janvier 2022 sont adoptés à l'unanimité, après acceptation des modifications demandées.

Le conseil municipal prend alors connaissance des décisions passées dans le cadre des délégations de M. le Maire.

Mme BELLAY demande des explications à propos de la décision 22 03 052 et souhaite savoir si l'équipement doit rouvrir prochainement.

M. le Maire explique que suite à un dégât des eaux sur le centre de loisirs de Champrosay une procédure a été engagée contre la société qui détenait le marché mais celle-ci rejette la faute sur le sous-traitant qui a déposé le bilan. La Ville a donc décidé de poursuivre la procédure engagée afin qu'un expert soit désigné pour chiffrer les travaux. Les travaux interviendront rapidement après cette phase et M. le Maire précise que tout sera fait pour que les enfants puissent retrouver leur centre dès septembre.

M. CHARDONNET demande des précisions sur plusieurs actions en justice portant les numéros 02 037, 02 040, 03 059, 03 060 et 03 061.

Pour la décision 02 037, M. le Maire évoque le refus du permis de construire déposé par Keolis car il s'agissait d'autoriser la construction de becs à gaz avec bouteilles et compresseurs pour alimenter les bus. Il dit avoir estimé cette installation dangereuse du fait des habitations et de la présence d'une école dans le quartier, il ajoute qu'une pétition de riverains opposés à ce projet est en cours. Il annonce avoir demandé à la Communauté d'Agglomération de déplacer le stockage des bus à un autre endroit de l'agglomération.

Pour ce qui concerne la décision 02 040, il précise que l'action engagée concerne du mobilier dégradé suite à un accident, pour obtenir réparation.

La décision 03 059 concerne l'arrêté de péril boulevard Henri Barbusse, la décision 060 fait suite à une procédure lancée contre un habitant qui n'a pas respecté le PLU et la 061 est aussi un contentieux d'urbanisme concernant Paris-Jardins.

M. CHARDONNET dit ensuite avoir des interrogations sur les MAPA 02 003 et 03 051, concernant la création et le support de documents dont le montant n'est pas négligeable ?

M. le Maire dit qu'un amendement a été proposé par le Groupe Transition Démocratique, Ecologique et Sociale au titre des délibérations N° 22 03 018 prise au titre de convention financière entre la commune de Draveil et la paroisse pour une participation financière aux dépenses d'électricité de la Chapelle Ste Hélène et N° 22 03 019 prise au titre de la convention financière entre la commune de Draveil et la paroisse pour une participation financière aux dépenses d'électricité de l'église Saint Rémy.

Il dit que les questions orales suivantes seront abordées à la fin du conseil :

- Groupe Transition Démocratique, Ecologique et Sociale :

- Guerre en Ukraine et engagement de la Ville »

- Groupe Ensemble réinventons Draveil :

- La circulation boulevard du Général de Gaulle.
- Un magasin de cycles à Draveil.
- Solidarité avec les Ukrainiens
- Rétention d'information de documents administratifs

Ainsi que le vœu du Groupe Ensemble Réinventons Draveil :

- « En faveur d'une forte solidarité envers le peuple ukrainien martyr »

M. le Maire passe alors aux points prévus à l'ordre du jour.

Délibération N° 22 03 014 Rapport d'activité exercice 2020 – CAVYVS

M. le Maire présente le dossier puis donne la parole à M. GUIGNARD

M. GUIGNARD : « M. le Maire, ce rapport d'activité est l'occasion de parler de la communauté d'agglomération ici au conseil municipal pour l'information des Draveillois et de l'ensemble des élus municipaux. Il faut tout d'abord féliciter les agents de l'agglomération pour la rédaction de ce rapport qui retrace l'ensemble des actions de notre agglomération. Néanmoins il me semble utile de revenir sur un certain nombre de sujets : Le PCAET, un plan qui vise à réduire nos émissions de gaz à effet de serre et à adapter notre territoire aux changements climatiques à venir. Par la prochaine rédaction des 48 fiches actions, nous devons définir concrètement les efforts à réaliser ainsi que les indicateurs de suivi qui nous permettront de relever le défi : c'est une étape absolument nécessaire pour que l'ambition soit à la hauteur. Nous serons vigilants. Un de ses objectifs est le développement de la géothermie sur l'ensemble du territoire. Pour les zones de Draveil qui ne bénéficient pas de la géothermie, c'est-à-dire partout sauf les Bergeries, je pense qu'il serait judicieux de lancer dès maintenant les études nécessaires à un tel projet.

La santé, nos actions en termes de santé sont largement sous-dimensionnées par rapport aux besoins de la population. Le décompte des médecins généralistes sur Draveil est actuellement à 8, nous avions 12 en mars 2020, il en faudrait 3 fois plus pour être dans la moyenne départementale. Je vous invite d'ailleurs à aller découvrir la solution mise en place par le département de Saône et Loire en matière d'accès au soin. Vous découvrirez que même un président de département Les Républicains a opté pour des centres publics de santé. L'eau sera aussi un sujet central très prochainement. D'un côté, les contrats de distribution avec Véolia ou Suez de toutes les villes de l'agglomération arrivent à échéance fin 2023, l'occasion historique de reprendre la main sur ce bien commun indispensable à la vie. De l'autre la production d'eau potable dont les centres de production propriété de Suez sont en cours de rapatriement dans le domaine public. Pour nous il s'agit de mettre en place des régies publiques de distribution et de production d'eau. Je voudrais enfin rappeler que la communauté d'agglomération est un échelon territorial ou les communes doivent faire ensemble, développer des projets en commun pour le bien des habitants.

Ce ne doit plus être un lieu d'affrontement comme j'ai encore pu le constater lors du dernier conseil communautaire. Le maire de Draveil et les conseillers de la majorité votant ABSTENTION sur le budget 2022 à la surprise générale. Puis, après le vote et une interruption de séance, dans un revirement soudain, ils modifient leur vote dans un imbroglio général. Ce qu'a donné à voir ce 17 mars 2022 la majorité draveilloise est déplorable, notre commune n'a plus de crédibilité parmi les élus communautaires de tout bord. Il s'agit maintenant il me semble de siéger en responsabilité à la communauté d'agglomération et de cesser les comportements nocifs au travail collectif ».

M. le Maire rappelle avoir travaillé, il y a environ 5 ans, sur le dossier de la géothermie pour le quartier des Bergeries avec son prédécesseur. Il précise que le projet concernait le changement de l'ensemble du réseau et la création d'un puit, qu'il a été refusé car il multipliait par 3 les charges de chauffage sur les Bergeries. Un report de 10 ans a été obtenu auprès de la Préfecture pour pouvoir travailler sur le dossier avec l'ensemble des élus de l'agglomération. Ensuite, sur le dossier de l'eau, il dit être en concertation avec la CAVYVS car les concessionnaires des réseaux d'alimentation de l'eau potable sont différents selon les communes. Il précise qu'à Draveil, le fournisseur est VEOLIA et que le projet est de regrouper les prestataires afin d'obtenir un prix concurrentiel. A Draveil, la fin du contrat est le 31 décembre 2023, de nombreuses réunions ont lieu actuellement afin de garantir les intérêts de la Ville.

A sa demande, il donne la parole à Mme HIDRI qui gère ces dossiers avec lui au sein de la CAVYVS.

Mme HIDRI : « M. GUIGNARD, vous avez commencé sur le PCAET, que j'ai présenté car je suis la vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, j'ai justement explicité lors de cette présentation son

importance car il va nous permettre de marcher sur les deux jambes, à savoir le développement économique post-crise, mais aussi le développement économique de notre territoire, un sujet sur lequel je suis et j'espère que nous le sommes tous, très vigilants. C'est un sujet qui fait consensus, maintenant M. GUIGNARD et je vous le dis avec beaucoup, beaucoup de gentillesse, je ne peux pas vous laisser dire des choses inexactes. L'agglomération, nous y travaillons tous en ce qui concerne les conseillers communautaires présents, dans un bon esprit de travail avec la volonté de travailler en intelligence, pour l'intérêt communautaire, cela est une évidence mais nous ne pouvons pas occulter en tant qu'élus municipaux, l'intérêt de la ville. Quand vous avez pris la parole sur les orientations budgétaires, je ne vous cacherai pas que j'ai eu quelques interrogations, mais je ne me permettrai pas ici de les juger. Par contre, ce qui est certain et je vais parler sous le contrôle de M. le Maire, notre vote n'était pas une volonté d'obstruction, bien au contraire car cela s'est traduit par une abstention. Comme vous le savez, un certain nombre de dossiers ont très bien avancé, notamment celui du conservatoire mais le Maire a la volonté, le désir que les dossiers de la ville soient traités avec équité, à l'instar de l'ensemble des dossiers des autres villes, parce que c'est cela aussi l'agglomération, il avait donc présenté un certain nombre de dossiers pour la ville.

M. GUIGNARD : « Ayant été mis un peu en cause, j'aimerais répondre. Je confirme, j'étais présent le jour du vote du budget, à cette séance et moi, je dis que le vote a eu lieu, qu'il a été repris par la suite. Oui, vous avez fait une intervention après le vote, c'est bien ce que je dis, et on a repris le vote car il y avait des erreurs, vous n'avez peut-être pas bien jugé ce qu'il fallait voter mais tout cela était un peu brouillon. Je voulais quand même éclaircir ce point-là.

M. CHARDONNET : « On lira donc attentivement le PV du dernier conseil communautaire. Ce n'est pas là-dessus que je voulais intervenir, en revanche, il y a un point soulevé par M. GUIGNARD, sur lequel je vais revenir et sur lequel vous avez réagi, M. le Maire : c'est celui de la géothermie. Les investissements pour la géothermie sont certes probablement élevés, je peux comprendre qu'il peut y avoir des hésitations mais comme on est dans un contexte d'urgence climatique, je pense que les conditions actuelles et les subventions envisageables en matière de renouvelable sont beaucoup plus importantes aujourd'hui qu'à l'époque où vous avez étudié le dossier et comme on va parler de la crise de l'Ukraine tout à l'heure, on sait bien que les sources d'énergies locales et nationales sont clairement à privilégier en ce moment donc c'est la même chose pour le gaz, j'ai vu que dans l'un des rapports on parlait du gaz vert par méthanisation, je me dis que ces solutions-là, géothermie, méthanisation sont absolument à privilégier. »

M. le Maire : « Merci, je vois que vous vous intéressez au projet, donc vous pourrez appuyer ce dossier au niveau de l'Etat, M. CHARDONNET, et nous apporter les subventions. »

M. CHARDONNET : « Cela sera avec plaisir dans les prochaines années. »

M. le Maire propose de prendre acte du rapport présenté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité établi, au titre de l'exercice 2020, par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres - Val de Seine

Délibération N° 22 03 015 Rapport 2020 des syndicats intercommunaux : SMOYS, SYAGE et SMEAG

M. le Maire donne la parole à M. BARRANCO, élu auprès du SMOYS

M. BARRANCO rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales oblige chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale à communiquer au Maire de chaque commune membre un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public sont entendus. Il dit donc être concerné par le rapport d'activité du Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine (S.M.O.Y.S.).

M. CHARDONNET demande que les points forts du rapport soient développés.

M. BARRANCO dit que depuis 2020 beaucoup de changements sont intervenus et qu'aujourd'hui une autre actualité prime. Il annonce la signature prochaine d'un arrêté inter-préfectoral Val-de-Marne / Essonne un regroupement de plusieurs syndicats qui regrouperait 66 communes au lieu de 33 communes.

M. le Maire donne ensuite la parole à M. BATTESTI en tant que président du Syndicat Mixte d'Etudes d'Aménagement et de Gestion de la base régionale de plein air et de loisirs « le Port aux Cerises » qui fait une remarque identique concernant une prise d'acte pour un rapport d'activité de 2020.

M. DAMERVAL dit vouloir se déporter sur cette délibération car il siège au titre de la Région au conseil d'administration de la base de loisirs.

Pour le rapport du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE), il donne la parole à Mme LANDRAU en remplacement de Mme DONCARLI.

Mme LANDRAU dit que l'année 2020 a été marquée par la reprise de la compétence GEMAPI qui concerne la prévention des inondations. Pour Draveil, cela concerne essentiellement la Fosse aux Carpes que le SYAGE a récupéré ainsi que l'ouvrage attenant. Elle dit que les élus travaillent sur ce dossier en liaison avec la Région et la Communauté d'Agglomération notamment en ce qui concerne l'entretien de cet ouvrage. Sinon, le SYAGE a réalisé de nombreux travaux de prévention des inondations dans les différents quartiers : il débute des travaux complémentaires sur le quartier de la Plaine des Sables, sur l'avenue des Prés Pierre et les alentours pour agrandir des bassins et en créer des nouveaux afin de prévenir d'éventuelles inondations.

M. le Maire ajoute travailler sur ce dossier avec le Maire de Boussy-Saint-Antoine, Président du SYAGE et avoir signé une lettre adressée au Préfet de Région, car 1 M€ de travaux doivent être engagés pour conforter la digue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE des rapports d'activités établis au titre des exercices 2020, par :

- Le Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine (SMOYS)
- Le Syndicat Mixte d'Etudes d'Aménagement et de Gestion de la base régionale de plein air et de loisirs « le Port aux Cerises »
- Le Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE)

Délibération N° 22 03 016 Rapport VEOLIA 2020 sur le prix et la qualité de l'eau – CAVYVS

M. le Maire : « Rapport 2020 sur le prix et la qualité de l'eau potable, Mme LANDRAU ».

Mme LANDRAU dit que le rapport annuel qui retrace le prix et la qualité du service public de l'eau potable est établi par notre délégataire, VEOLIA. Elle signale pour l'année 2020, une augmentation des impayés, sujet surveillé de près : il y a un certain nombre de chèques pour le fond FSL, on essaie d'accompagner les familles mais c'est un point à noter et l'autre point, sur lequel Draveil peut se féliciter, c'est que nous avons les tarifs les moins élevés de l'ensemble de la CAVYVS à savoir 2,22 € par m³ d'eau, on parle là de l'eau distribuée.

M. CHARDONNET : demande une précision, il dit « si 80,8% est le rendement du réseau, est-ce que les 20% manquants correspondent à des fuites du réseau ? »

Mme LANDRAU répond que cela est un peu plus complexe car de l'eau est achetée auprès de l'Eau du sud parisien, soit SUEZ. Le rendement du réseau, c'est la différence entre l'eau achetée et l'eau facturée. Après, il faut aussi tenir compte de ce qui peut partir des poteaux incendies, ou encore des fuites ponctuelles mais elle assure que le rendement des réseaux est très supérieur à la moyenne nationale.

M. GUIGNARD : « En ce qui concerne le prix de l'eau ; effectivement, il est relativement bas par rapport aux autres villes mais ne faudrait-il pas envisager de reprendre la distribution de l'eau fin 2023 dans le cadre d'une régie publique ? Souvent on constate une baisse du prix de l'eau, lors d'une reprise en régie publique ce qui permet aussi de reprendre le personnel du délégataire. Donc vous aurez compris que notre choix irait vers une régie publique. Par contre, nous aimerions connaître la position de M. le Maire sur cette question. »

M. le Maire rappelle que les contrats prennent fin à la fin de l'année, que SUEZ a la gestion d'une grande partie des réseaux de l'agglomération mais qu'à Draveil c'est VEOLIA. Il dit travailler sur ce dossier car il ne souhaite pas que Suez soit imposé à la Ville. Il précise que la création d'un syndic est envisagée mais vu le nombre restreint de partenaires qui est de 5, les charges financières semblent trop importantes.

M. GUIGNARD dit regretter ne pas avoir de réponse claire et se demande si l'option d'une reprise en régie publique est étudiée.

Mme HIDRI fait remarquer que le prix du m³ à Draveil est l'un des plus bas du secteur et évoque des reprises de la distribution de l'eau potable qui se sont finies de manière catastrophique. Economiquement, ce qui semblait être une bonne affaire au début a pu par la suite se révéler périlleux d'un point de vue

financier. Elle dit avoir en tête un exemple pas très loin de Draveil où la commune a dû prendre en charge ensuite l'entretien de tout le réseau d'eau et que cela a été pour le moins complexe. Elle dit : « je parle sous contrôle du Maire : nous étudions tous les scénarios possibles et envisageables, et pour toutes les villes de l'agglomération, des articles de presse en ont parlé, et nous regardons ce qui est le mieux pour les usagers draveillois aussi bien sur la qualité, le prix et l'entretien des réseaux mais surtout sur le prix du m³. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2020.

Délibération N° 22 03 017 Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour 2022

M. le Maire donne la parole à Mme LANDRAU.

Mme LANDRAU expose que la commune a déposé une demande de subvention dans le cadre de cette dotation auprès de l'Etat. Celle-ci se compose des différents projets relatifs notamment à la transition écologique tels le plan fraîcheur pour les cours d'écoles, les études et les travaux de rénovation Energétique du Centre Administratif, les études sur la rénovation énergétique du groupe scolaire du Belvédère, la création d'un îlot fraîcheur quartier des Mazières, la création d'une aire de jeux inclusive en Centre-Ville à proximité du nouveau parking entre le commissariat et l'agence « L'adresse », l'extension du parking en revêtement perméable au Centre Administratif, les études et les travaux de rénovation et d'extension du réseau de vidéoprotection et la végétalisation de la place de la République

M. CHARDONNET s'étonne de voir un dossier de demande de subvention pour la DSIL pour la première fois, alors que c'est un dispositif qui date de 2016 : « est-ce que ma mémoire fait défaut ? »

Mme LANDRAU répond que l'an dernier, un dossier a été présenté pour 590 000€ sur la modernisation de l'éclairage public pour les passages à la LED.

M. CHARDONNET : Après avoir remercié pour cette précision, il demande si les plans fraîcheur dans les écoles, les îlots fraîcheur sur le quartier des Mazières concernent des brumisateurs ? Pour lui, c'est une adaptation au changement climatique mais ce n'est pas si écologique que cela. La végétalisation est un dispositif plus connu, plus identifié pour créer des zones de fraîcheur. Toutefois, il faut entretenir ces zones végétalisées, a-t-on le personnel pour le faire ? Quand on voit, par exemple, sur l'îlot du rond-point des Fêtes, la durée de vie des plantes telles que les glycines, etc., cela montre que l'entretien a du mal à suivre.

Mme LANDRAU répond que le plan fraîcheur ne concerne pas seulement des brumisateurs, même s'ils font partie du projet, mais c'est avant tout des plantations, avec un choix de plantes dont des vivaces, pour la végétalisation des massifs de la commune. Sur le rond-point des Fêtes, certaines plantations n'ont pas résisté à la chaleur malgré le système d'arrosage économique, un-goutte-à-goutte, installé quand la gloriette et la place ont été rénovées.

M. CHARDONNET donne une explication de vote : « on s'abstiendra car on trouve regrettable que ce soit un catalogue de mesures à mettre en place, sans vision générale. Des mesures sont satisfaisantes d'autres sont contestables comme la brumisation, qui ne nous semble pas adaptées à la situation. »

M. le Maire : « Monsieur, je comprends que vous vous absteniez car vous vous opposez à tout mais nous, nous travaillons pour la ville et vu l'évolution du climat, avec ces augmentations de chaleur, on essaie de proposer un peu de fraîcheur dans la ville. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de 32 voix Pour

Et 3 abstentions : M. LEMAITRE, M. CHARDONNET et M. BOUILLET.

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la réalisation des études et travaux sur les opérations suivantes :

- les travaux de rénovation énergétique du Centre Administratif
- les travaux liés au plan fraîcheur sur les cours d'écoles
- les études pour la rénovation thermique du groupe scolaire du Belvédère
- les travaux pour la création d'une aire de jeux inclusive en centre-ville
- les travaux d'extension du parking en revêtements perméables au Centre Administratif
- les travaux d'extension et de rénovation du parc de vidéoprotection,
- les travaux pour la création d'un îlot de fraîcheur Quartier des Mazières – rue Albert Einstein

- les travaux de végétalisation de la place de la République

Le coût total des opérations est estimé à 2 245 000 euros TTC.

Le montant estimé de la subvention est de 748 333 euros HT.

APPROUVE les modalités de financement des opérations

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subvention et à signer tout document qui s'y rapporte.

DIT que les recettes seront inscrites au budget

Délibération N° 22 03 018 Convention financière entre la commune de Draveil et la paroisse pour une participation financière aux dépenses d'électricité de la Chapelle Ste Hélène

M. le Maire invite Mme LANDRAU à présenter les dossiers relatifs aux conventions financières entre la commune de Draveil et la paroisse pour une participation financière aux dépenses d'électricité de la Chapelle Ste Hélène et de l'Eglise St Rémy.

Mme LANDRAU présente le renouvellement d'une convention qui consiste à aider la Paroisse à financer les dépenses d'électricité, qui concourt au maintien du patrimoine puisque le bâtiment est chauffé, éclairé ponctuellement et ventilé pour son entretien. Comme c'est un bâtiment appartenant à la ville de Draveil, il semblait logique de participer à ces frais à hauteur de 30% des dépenses annuelles ce qui représente un montant moyen de 3 000 € par an pour la chapelle Ste Hélène comme pour l'église St Rémy.

M. DAMERVAL : « Chers collègues, nous avons déposé un amendement sur cette délibération : « La Ville peut prendre en charge les dépenses de chauffage dans la mesure où celles-ci sont nécessaires à la conservation de l'édifice, à la sécurité des visiteurs et ne constituent pas un simple agrément visant à assurer le confort des fidèles. » C'est ce qu'a retenu le Conseil d'Etat concernant les associations culturelles et précisément le respect de la loi de 1905. On attire votre attention sur le fait que ne s'agissant pas d'une subvention, nous demandons à ce que soit ajouté chaque année dans le compte administratif de l'année précédente un bilan de consommation des dépenses d'électricité de la chapelle Sainte Hélène.

M. le Maire souligne qu'il s'agit de bâtiments communaux.

M. DAMERVAL répond : « Les occupants, de part une convention, sont des associations culturelles donc à ce titre, on a le droit de financer et le Conseil d'Etat est en accord avec ce principe de conservation du patrimoine, cela ne pose aucun problème mais il faut une ligne budgétaire séparée sur le compte administratif pour cette dépense qui n'est pas une subvention votée annuellement : ce n'est pas totalement illogique, il faut distinguer le confort des fidèles de celui de la conservation du patrimoine.

M. le Maire confirme qu'il s'agit bien de la conservation du patrimoine et rien d'autre, puis il soumet l'amendement au vote avant de voter la délibération.

Cet amendement est rejeté avec la majorité de
29 voix Contre

4 Pour : M. GUIGNARD, Mme BELLAY, M. DAMERVAL et Mme BOERI-CHARLES
Et de 2 Abstentions : M. CHARDONNET et M. BOUILLET

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec la majorité de
31 voix Pour**

Et 4 abstentions : M. GUIGNARD, Mme BELLAY, M. DAMERVAL et Mme BOERI-CHARLES

APPROUVE les termes de la convention à passer avec La Paroisse de Draveil relative à la participation aux dépenses d'électricité (abonnement et consommations) liées à la conservation et à la sécurité publique de la chapelle Sainte Hélène.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention à venir et tout autre acte consécutif à l'exécution de cette convention.

DIT que les dépenses affectées à cette opération seront inscrites au budget de la commune.

Délibération N° 22 03 019 Convention financière entre la commune de Draveil et la paroisse pour une participation financière aux dépenses d'électricité de l'Eglise St Rémy

M. le Maire précise que le groupe Draveil Transition Démocratique Ecologique et Social a déposé le même amendement pour la délibération portant sur la participation financière aux dépenses d'électricité de l'église Saint Rémy.

Cet amendement est rejeté avec la majorité de

29 voix Contre

4 Pour : M. GUIGNARD, Mme BELLAY, M. DAMERVAL et Mme BOERI-CHARLES

Et de 2 Abstentions : M. CHARDONNET et M. BOUILLET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec la majorité de

31 voix Pour

Et 4 abstentions : M. GUIGNARD, Mme BELLAY, M. DAMERVAL et Mme BOERI-CHARLES

APPROUVE les termes de la convention à passer avec La Paroisse de Draveil relative à la participation aux dépenses d'électricité (abonnement et consommations) liées à la conservation et à la sécurité de l'Eglise Saint Rémy.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention à venir et tout autre acte consécutif à l'exécution de cette convention.

DIT que les dépenses affectées à cette opération seront inscrites au budget de la commune.

Délibération N° 22 03 020 Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

M. le Maire, pour cette délibération, donne la parole à M. BATTESTI.

M. BATTESTI dit que la Taxe Locale sur les Enseignes et Publicités Extérieures (TLPE) est un impôt instauré de façon facultative par une commune sur les dispositifs publicitaires installés sur le territoire communal. Le montant de cette taxe varie selon les caractéristiques des supports publicitaires.

M. DAMERVAL : « Nous voterons contre cette délibération, comme toutes les années. Nous sommes contre la pollution visuelle, cela favorise la surconsommation, vu que nous soutenons le confort visuel de nos concitoyens, nous n'allons pas approuver un système qui est rentable aux collectivités et qui n'interdit pas complètement la publicité extérieure. »

M. BATTESTI répond que le Maire comme la majorité communale souhaite voir disparaître ce genre de panneau qui défigure les axes routiers. Il dit l'accord de tous pour lutter contre la pollution visuelle. Aussi, en augmentant les tarifs, il est souhaité que leur nombre baisse pour arriver à terme à leur disparition.

M. CHARDONNET dit que son groupe restera sur sa position de l'année dernière à savoir un Vote Pour, et il fait remarquer qu'une augmentation de 3% suit à peine l'inflation. Pour mettre plus de pression, il dit qu'une hausse plus élevée aurait pu être envisagée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec la majorité de 31 voix Pour

Et 4 Contre : M. GUIGNARD, Mme BELLAY, M. DAMERVAL et Mme BOERI-CHARLES

DECIDE de taxer uniquement les dispositifs publicitaires.

DECIDE de fixer les nouveaux tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure sur le territoire de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2023, de la façon suivante :

- dispositifs publicitaires non numériques d'une superficie inférieure ou égale à 50 m² : 16,70 €/m²/an
- dispositifs publicitaires non numériques d'une superficie supérieure à 50 m² : 33,40 €/m²/an
- dispositifs publicitaires numériques d'une superficie inférieure ou égale à 50 m² : 50,10 €/m²/an
- dispositifs publicitaires numériques d'une superficie supérieure à 50 m² : 100,20 €/m²/an

Délibération N° 22 03 021 Tarifs mini séjours ETE 2022

M. le Maire donne la parole à M. PHILIPPE.

M. PHILIPPE présente les 5 Mini-séjours de vacances organisés par la commune de Draveil pour les vacances d'été 2022 pour les enfants fréquentant des accueils de loisirs élémentaires. Il précise qu'ils se dérouleront tous sur la base de loisirs de Jablines et il cite les différentes activités selon les périodes des séjours : activités équitation, cirque et accrobranche, 5 jours, effectif prévu 12 enfants de 6 à 8 ans, du 18 au 22 juillet 2022 ; activités paddle, tir à l'arc, catamaran, VTT et accrobranche, 5 jours, effectif prévu 12 enfants de 9 à 11 ans, du 25 au 29 juillet 2022 ; activités paddle, tir à l'arc, catamaran, VTT et accrobranche, 5 jours, effectif prévu 12 enfants de 10 à 13 ans, du 01 au 05 août 2022 ; activités équitation, catamaran, cirque et accrobranche, 5 jours, effectif prévu 12 enfants de 7 à 9 ans, du 08 au 12 août 2022 ; activités paddle, cirque, tir à l'arc, catamaran, VTT et accrobranche, 5 jours, effectif prévu 12 enfants de 8 à 10 ans, du 22 au 26 août 2022. Il dit qu'il propose, pour ces séjours multi-activités/camping, qu'une participation forfaitaire de douze euros par jour soit demandée, correspondant aux frais d'hébergement et de restauration en plus de la facturation habituelle de l'accueil en centre de loisirs selon le quotient familial de la journée de présence, en insistant sur le fait que ces tarifs sont inchangés depuis 2015. L'inscription, à compter du 02 mai 2022, sera ouverte aux enfants ayant 6 ans minimum et 13 ans maximum à la date de départ et le transport se fera avec le mini bus de la ville ainsi qu'un mini bus de location.

M. PHILIPPE dit que c'est un forfait peu onéreux qui permet de financer toutes les activités, l'hébergement, la restauration et le transport.

Mme BELLAY pose la même question mais demande aussi à connaître le coût total du séjour, la part de la ville ainsi que le reste à charge pour les familles ? Elle demande également quels foyers font appel à ce service ?

M. PHILIPPE répond que chaque séjour est encadré par deux animateurs payés par la commune, cela a donc un coût pour la ville. Les recettes de la ville seront de 3 600 € pour 60 enfants, le quotient familial sera appliqué sur le reste à charge des familles. Les inscriptions n'étant pas encore ouvertes, il ne dispose pas des éléments demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du programme des séjours organisés par la Direction de l'Enfance pour les mois de juillet et août 2022,

FIXE à douze euros par jour la participation forfaitaire pour les mini-séjours correspondant aux frais d'hébergement et de restauration en plus de la facturation normale de la journée de présence à l'accueil de Loisirs Élémentaire selon le quotient familial.

PRECISE que la participation financière pour les centres de vacances sera déterminée sur présentation des documents cités ci-dessus.

DIT que le transport pour les mini-séjours se fera avec le mini bus de la Ville ainsi qu'un mini bus de location.

DIT que l'inscription sera ouverte à compter du 02 mai 2022 aux enfants ayant 6 ans minimum et 13 ans maximum à la date de départ.

DIT que pour les mini-séjours :

- en cas d'empêchement, le remboursement du voyage ne pourra se faire que sur présentation d'un certificat médical attestant l'impossibilité du déplacement de l'enfant sur le lieu du séjour.

DIT que les dépenses et les recettes seront inscrites sur le budget Animation 2022.

Délibération N° 22 03 022 Convention de délégation de compétences en matière de services spéciaux de transport scolaire 2022-2026.

M. PHILIPPE poursuit et présente le dossier relatif à l'organisation et au fonctionnement des transports au travers d'un partenariat clair et cohérent avec le Conseil Départemental de l'Essonne et le Syndicat des transports d'Ile-de-France.

M. CHARDONNET fait remarquer que la convention n'a pas été envoyée, toutefois, les services l'ont donnée lors de la commission. Or, cette convention est une convention type rédigée par IDF mobilités et qu'il n'y a rien de spécifique pour Draveil ce qu'il regrette car il s'agit d'une convention pluriannuelle, et ce d'autant plus que le Maire est autorisé à signer les avenants le cas échéant. Il regrette le peu de documentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de

33 voix Pour

Et 2 Abstentions : M. CHARDONNET et M. BOUILLET.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous avenants ou documents y afférents.

Délibération N° 22 03 023 Rapport d'Orientation Budgétaire Ville

M. le Maire demande à M. ROUSSET de présenter le rapport d'orientation budgétaire de la ville.

M. ROUSSET : « Merci M. le Maire, l'année dernière nous étions dans une année atypique, cette année le contexte est inquiétant. D'abord, nous avons eu une crise sanitaire à gérer avec le COVID 19, qui a impacté le monde et continue à le faire. Puis, maintenant avec le conflit ukrainien il y a énormément d'incertitudes. Une chose est certaine, c'est que nous constatons hélas de plus en plus d'impayés, car après une embellie, nous constatons aujourd'hui que nombre de nos concitoyens ont des difficultés, sont dans la détresse, on pourrait en parler avec Simone Arnaud sur le CCAS où cela devient de plus en plus compliqué, au vu du nombre des demandes d'aides en augmentation. Après un début de reprise, nous devons faire face à des augmentations de prix : d'abord celui de l'énergie alors que l'on sait que pas mal de nos concitoyens ont de réels problèmes pour se chauffer, ces augmentations impactent aussi fortement les déplacements et la crise ukrainienne qui s'est rajoutée. En ce moment, la situation est incertaine au niveau mondial, et on sait que cela aura un impact sur l'économie mondiale. On le voit aujourd'hui aussi sur le plan alimentaire avec un prix qu'on peut citer pour exemple, celui du blé. Il avait commencé à augmenter avant la crise ukrainienne, depuis il a explosé avec + de 340% d'augmentation ce qui se répercute sur le pain, les pâtes, sur l'essentiel en tout cas de l'alimentation. Pourquoi je commence par tout ça, d'abord parce que c'est une réalité que vivent nos concitoyens, à Draveil et dans tout le pays. Il faut en avoir conscience et par-dessus, il faut rajouter deux choses : on a une forte inflation, les experts pensent que cet été nous serons à 4,4% d'inflation donc cela va commencer et continuer, la valeur des bases fiscales a augmenté, ce qui veut dire que la taxe foncière sur les propriétés bâties va augmenter mécaniquement de 3,5 %, cela fait beaucoup. Beaucoup pour 2022, beaucoup pour nos concitoyens qui ont déjà du mal et qui vont avoir de plus en plus de mal. Je connais des personnes, notamment des veuves qui ont une petite retraite, qui sont chez elles et veulent y rester mais la taxe foncière va augmenter du fait de l'augmentation des bases, ce n'est pas du fait de la ville, mais cette taxe va augmenter. Cela aura un impact considérable pour les foyers, pour les ménages. Aujourd'hui la ville enregistre de plus en plus d'impayés, de plus en plus de personnes viennent chercher des bons au CCAS pour le transport, le chauffage, pour des bons alimentaires, cela devient de plus en plus prégnant. Ce débat d'orientation budgétaire, est en tout cas pour nous l'occasion d'être au plus près de nos concitoyens et l'orientation que nous souhaitons donner est vraiment axée là-dessus. Dans la droite ligne de ce qui a toujours été fait dans cette ville par Georges TRON, nous maintiendrons la non-augmentation des impôts, je vous le dis tout de suite pour cette année 2022. Il serait pour nous totalement déraisonnable d'imposer ça en plus, avec tout ce qui arrive en ce moment. Maintenant toute cette crise a des impacts sur le budget de la ville, je vous ferai des focus sur les chapitres 11, 12 et 65 qui sont assez importants mais l'essentiel, en tout cas pour nous, c'est d'être proche de nos concitoyens.

Le contexte de ce ROB est également celui d'une fin de quinquennat, avec une loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui sera renouvelée en 2023 et une loi de finances initiales pour 2022 qui contient peu de mesures d'ampleur concernant les collectivités. La loi de finances pour 2022 (Loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022) prolonge la mise en œuvre du « Plan de relance », avec notamment le renforcement de mesures pour l'emploi. La suppression progressive de la taxe d'habitation des ménages les plus aisés va se poursuivre. L'abandon définitif de la taxe d'habitation, portant uniquement sur la résidence principale, n'est prévu que pour 2023. J'attire aussi votre attention sur le fait, qu'au moment où sont débattues les orientations budgétaires, nous ne connaissons pas encore le montant définitif des dotations qui nous seront allouées. Tout d'abord, vous trouverez l'exécution des dépenses de fonctionnement énumérées dans le tableau ci-après. » Il en fait lecture

Natures dépenses	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Charges à caractère général (chap. 011)	6 281 811,00 €	5 670 158,00 €	6 207 885,00 €
Dépenses de personnel (chap. 012)	20 682 521,00 €	20 435 228,00 €	20 618 845,00 €
Atténuation de produits (chapitre 014)	- €	946 931,00 €	924 708,00 €
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	1 506 740,00 €	1 588 914,00 €	1 712 180,00 €
Charges financières (Chap. 66)	384 444,00 €	388 072,00 €	302 310,00 €
Dépenses réelles fonctionnement	28 855 516,00 €	29 029 303,00 €	29 765 928,00 €

Sous réserve de l'arrêt des comptes définitifs par le Comptable Public.

Tout d'abord, il dit que les dépenses nettes hors opérations d'ordres (chap. 011) sont en augmentation par rapport à 2020 car liée aux spécificités rencontrées avec la gestion de la crise sanitaire qui a nécessité une réponse urgente et d'ampleur afin de permettre la poursuite des activités du service public : achat de masques pour la population, équipements de protection pour les agents, recours à des prestations pour un entretien renforcé des écoles dans un contexte d'absence des agents. Il ajoute que cette augmentation est également liée à la hausse des dépenses de fluides.

En ce qui concerne, les dépenses de personnel (chap. 012) 2021, il fait remarquer qu'elles n'ont augmenté que de 1 % soit 183 k€ grâce à la bonne gestion de la Ville qui a redéployé les personnels des secteurs dont les activités se voyaient réduites ou neutralisées par les mesures gouvernementales (sport – culture...) pour renforcer les autres services (animation – périscolaire...) et limiter ainsi le recrutement massif de personnel. En 2021, la ville a rémunéré 862 personnes dont 571 permanents. Il précise qu'il convient de distinguer les emplois permanents qui correspondent à une activité normale et habituelle de l'administration ou de façon saisonnière, pour une durée inférieure ou égale à 6 mois sur une année et les emplois non permanents qui permettent de faire face à un besoin occasionnel (activité ponctuelle, surcroît momentané d'activité) comme les contrats d'apprentissages et les emplois aidés.

Pour ce qui concerne les avantages en nature, il rappelle que les 7 logements de fonction aux fonctionnaires logés par nécessité absolue de service concernent uniquement des activités de gardiennage et les repas gratuits des agents communaux dont bénéficie le personnel d'encadrement scolaire, périscolaire travaillant dans les structures et dans les offices pour un nombre global de 21 780 repas.

Pour ce qui est de la gestion du temps de travail, il rappelle qu'il est de 1 607 heures annuelles pour les agents de la ville depuis le 1er janvier 2017. Lors de son dernier contrôle, la Chambre Régionale des Comptes a souligné que la ville était déjà en conformité avec la légalité. Elle a validé le protocole instituant le dispositif des 14 demi-journées à effectuer dans l'année pour respecter le seuil réglementaire des 1607h. La réalisation d'heures supplémentaires intervient en fonction des besoins de la collectivité. Elles sont en augmentation car il y a eu une reprise progressive des activités dans la ville qui ont mobilisé le personnel : centre de vaccination, surveillance marché / évènement / reprise organisation F&C / mobilisation interne de personnel pour pallier les absences des agents de terrain et de bureau et le total payé en heures supplémentaires pour 2021 s'élève à 121 646.64 €.

Puis, il ajoute que l'année 2021 a été marquée par un double scrutin qui impacte la masse salariale.

Il souligne la stabilité du chapitre 14 qui concerne le versement de l'attribution de compensation auprès de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, à hauteur de 925 k€. Cette charge incombant à la commune depuis 2020 est liée à l'application de la loi NOTRe qui a transféré la compétence eau et assainissement aux Communautés d'Agglomération depuis le 1er janvier 2020.

Pour ce qui est des autres charges de gestion courante (chap. 65), il dit que ce chapitre est en augmentation. Il s'agit essentiellement : de la subvention versée au CCAS qui a été augmentée de 50 000€ considérant la crise sanitaire et la commission COVID qui a été mise en place, du dispositif des bons d'achat pour un montant de 60 260 € et des subventions aux associations dont le fonctionnement a été impacté par la crise (Sports et Culture notamment) en 2020.

En ce qui concerne les frais financiers (chap. 66), il précise que ceux-ci baissent régulièrement depuis 2015 en partie grâce au contexte économique national où les taux sont historiquement bas mais également en raison de la nature de la dette. Le faible encours permet d'obtenir des conditions d'emprunt très favorables, il invite les élus à constater l'évolution des charges financières dans le tableau ci-dessous inséré.

	2017	2018	2019	2020	2021
Charges financières	414 758	397 956	384 444	338 072	302 310

Sous réserve de l'arrêt des comptes définitifs par le Comptable Public.

Pour ce qui est des recettes de fonctionnement, il fait remarquer leur diminution constante.

Evolution des recettes de fonctionnement entre 2019 et 2021

Natures recettes	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Produits des services et atténuation de charges (chap. 70-013)	3 974 453 €	3 537 766,00 €	3 126 771,00 €
Impôts et taxes (chap. 73)	18 451 952 €	19 315 006,00 €	20 068 674,00 €
Dotations et participations (chap. 74)	9 148 298 €	8 908 649,00 €	8 335 106,00 €
Autres produits de gestion courante (chap. 75)	129 178 €	78 742,00 €	70 070,00 €
Produits exceptionnels (hors cession) (chap. 77)	731 496 €	300 536,00 €	435 641,00 €
Recettes de fonctionnement	32 435 377 €	32 140 699,00 €	32 036 262,00 €
	% évolution	-0,91%	-0,32%

Sous réserve de l'arrêt des comptes définitifs par le Comptable Public.

- Pour les Produits des services et atténuations de charges (chap. 70), celui des services liés aux familles (établissements de la Petite Enfance, activités périscolaires, restauration scolaire, centre de loisirs, etc.), il dit sa légère augmentation du fait de la non fermeture des sites par rapport à 2020. Les redevances d'occupation du domaine public sont restées stables pendant la période de confinement (terrasses, place de marchés...) 2020 et 2021.
- En ce qui concerne les Impôts et taxes (chap. 73), il rappelle un fait marquant à savoir que la contribution de la commune à la gestion des eaux pluviales qui s'est élevée à 1 152 988 € en 2019 était fiscalisée et le produit traduit en recettes fiscales au sein du budget du syndicat mixte (SYAGE). Ainsi, comme le prévoit le Code Général des Impôts, les services fiscaux convertissaient le produit appelé en taux de fiscalité additionnelle qui apparaissait sur les feuilles d'impôts dans la colonne « syndicat de communes ». A compter de 2020, le transfert de la compétence « assainissement et gestion des eaux » à la CAVYVS a amené la commune à voter désormais les ressources fiscales nécessaires au financement de ladite compétence en lieu et place du SYAGE. Depuis, la commune transfère ce montant à la Communauté d'Agglomération via l'attribution de compensation soit en 2021 : 924 708 €.
- En ce qui concerne les dotations et participations (chap. 74), il souligne pour 2021, une diminution du FSRI, le Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France créé en 1991 en réponse au constat des écarts de richesses très importants sur le territoire. Il dit que sont potentiellement contributrices au FSRIF, les communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur au potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes de la région Île-de-France. Après incorporation du résultat 2020 (+7,36 M€) le résultat global 2021 devrait être de l'ordre de 6 M€ (soit + 5,5 M€ en section de fonctionnement et +0,5M € pour la section d'investissement).

Années	Dotation Globale Forfaitaire	Dotation nationale péréquatio	Dotation de solidarité Urbaine	Fonds solidarité communes	Fonds départemental TP	TOTAL
	DGF	DNP	DSU	FSRIF	FDPTP	
2015	4 755 458	981 412	834 986	1 835 836	1 324 392	9 732 084
2016	4 124 439	901 024	843 336	1 816 906	662 498	8 348 203
2017	3 875 860	888 373	900 789	1 940 113	624 898	8 230 033
2018	3 893 963	904 134	935 224	1 995 505	573 234	8 302 060
2019	3 893 855	914 287	964 663	1 925 568	483 795	8 182 168
2020	3 840 395	291 171	994 336	1 831 747	483 750	7 441 399
2021	3 831 848	860 221	1 019 917	1 657 051	484 697	7 853 734
Variation 2015/2021	-19,42%	-12,35%	22,15%	-9,74%	-63,40%	-19,30%
Variation 2019/2021	-1,59%	-5,91%	5,73%	-13,94%	0,19%	-4,01%

Pour l'exécution de la section d'investissement sur l'exercice 2021, il félicite les agents du service technique qui ont mené à bien plusieurs programmes qu'il cite :

- pour le domaine culturel et associatif, les travaux des Grandes Pièces, l'aménagement de la Maison des Associations et du centre technique municipal ainsi que l'extension du parking du gymnase de Mainville (2 400 k€ sur 2020 - 2021)
- pour le secteur « enfance-Scolaire- petite enfance », les travaux de l'APS et de la salle polyvalente du groupe scolaire Jaurès pour 2 450 k€ (2020 – 2021) et les travaux de génie civil dans les groupes scolaires pour déploiement de la fibre (35 k€), préalables à l'informatisation des classes dans les écoles
- en ce qui concerne le développement durable,
 - o le Plan Fraîcheur / secteur enfance : Cours d'école maternelle Champrosay – Brumisateurs Ecole Mazières – Climatisation Crèche Pomme de Requette, le traitement de l'air Purificateurs Restaurants Scolaires et dortoirs (200 k€)
 - o le Plan Fraîcheur / espaces publics : Rond-Point des Fêtes (50 k€), travaux de modernisation éclairage public (670 k€) , 15 rues et 140 Points lumineux (rue de la Poirée - rue des Claudines - rue Ste Anne - rue Nouvelle - rue Normandie - rue du Pont Chardon - rue des Jonquilles - rue des Lilas - rue des Vignes - rue de Ris - rue Edmond de Goncourt - rue Lamartine - rue de la Tranchée - allée de la Fontaine - av de Villiers)
- pour le cimetière de Sénart, les travaux de végétalisation du cimetière, le changement des mobiliers, la réfection des points d'eaux, l'extension du columbarium (150 k€)
- Concernant les autres bâtiments, diagnostics et pré-études pour le centre Administratif (22 k€)
- au titre des équipements sportifs, les travaux de réhabilitation des tennis Cosec (580 k€) sur 2020 et 2021, une création d'une Aire de Streetwork et Table de Teqball aux Mazières (43 k€) et la mise en place d'un mur d'escalade au COSEC (22 k€)
- divers travaux de voirie, éclairage public (350 k€) : un trottoir rue de l'Ermitage, l'aménagement de ralentisseurs et signalisation rue de Mainville, la sécurisation carrefour Daudet / Ermitage, la sécurisation des abords des écoles, la réfection de la voirie rue du Clos et des travaux de voirie av Emile Fruchart et av des Lilas (880 k€).

En matière de recettes d'investissement, il évoque :

- le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement. C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinés à assurer une compensation à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement. Ce taux fixé à 16,404 % est inchangé depuis le 1er janvier 2015, le produit perçu en 2021 s'élève à 479 k€.
- la taxe d'aménagement qui a été de 95 k€ soit une très forte baisse par rapport à 2020 (193 k€) et la dotation des amendes de police qui a été de 90 k€ soit une très forte baisse par rapport à 2020 (186 k€)
- les cessions pour lesquelles la commune a encaissé 1 500k€ pour la vente de l'ancien site du CTM.

Puis, il fait un point pour ce qui est de l'endettement et l'épargne brute : « Draveil a 28 741 habitants, l'encours de la dette s'établit désormais à 21,68 M€ au 1 janvier 2022, soit 750 €/habitant (un quart de moins que la moyenne de la strate qui se situe à 1 036€). La capacité de désendettement actuelle est de 9,12

années (encours de la dette/épargne brute), la commune continue ainsi à se situer largement dans les normes fixées par la loi de programmation 2018-2022 (seuil maximum de 12 ans).

Concernant l'emprunt, la ville a contractualisé un emprunt de 2 500 000€ et a reporté 3 000 000€ de 2020 sur l'exercice 2021. Le ratio de désendettement de Draveil est bon soit 9,12 ; les communes doivent être en dessous de la strate de 12. Pour ce qui est des 16 emprunts de la commune contractés auprès de 7 établissements bancaires différents, ils sont tous classés en A1 selon la charte Glisser (charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales) ce qui signifie qu'ils ne présentent pas de risques particuliers et qu'ils sont sains, 99 % du capital restant dû est à taux fixe. »

Puis, il aborde les orientations pour l'année 2022 et énumère les perspectives en commençant par les dépenses de fonctionnement :

- en ce qui concerne, les charges à caractère général (Chap.011) il compare le compte administratif 2021 qui s'élève à 6,2 M€ au budget primitif 2022 qui est de 7,3 M€. Il explique que cette augmentation est liée aux dépenses relatives aux fluides qui ont récemment subi une hausse ainsi que quasiment toutes les dépenses courantes qui connaissent une inflation généralisée (*Fournitures – prestations de service – maintenance – achats de matières/alimentation – location de voiture – Fêtes et Cérémonies – fluides*), il cite l'exemple du marché restauration où le prestataire nous a annoncé ne pas pouvoir tenir le marché à cause de ces augmentations puis parle du budget formation des agents à hauteur de 120 000 € regroupant les domaines suivants : santé-sécurité-hygiène au travail et aussi la formation pour le recyclage des habilitations (électriciens, CACES, gestes et postures, sécurité incendie, évacuation, etc.) et handicap pour lequel un budget à hauteur de 10 000 € devrait être alloué.
- En ce qui concerne le chapitre 012, correspondant aux dépenses de personnel, il établit la même comparaison entre le CA qui s'élève à 20,6 M€ tandis que le BP est de 22 M€ et dit que certaines de ces augmentations sont liées aux révisions structurelles habituelles. Puis, il annonce qu'il sera mis en place, dès 2022, une participation employeur à hauteur de 25 % de la base des mutuelles et prévoyances labellisées des personnels communaux occupants un emploi permanent (en suppression de l'ancien système par prise en charge paie) mais seuls les agents porteurs du contrat pourront bénéficier de la participation employeur. Il dit aussi que les deux tours de scrutin entraîneront des charges supplémentaires de personnel partiellement compensées par un financement de l'Etat.

Puis, il énumère les augmentations 2021 impactant le budget du personnel :

- Gel du point d'indice : depuis 2010 la valeur du point d'indice est figée et ce jusqu'en 2022
- Poursuite et fin de la revalorisation des grilles en 2022 : au 1er janvier 2022, dans le cadre de la poursuite et de l'achèvement des mesures du protocole Parcours Carrières et Rémunérations (PPCR), débuté en 2016, certains agents de catégories A et C vont bénéficier d'un reclassement indiciaire qui va revaloriser leur rémunération. La parution de deux décrets en date du 24 décembre 2021 est venue concrétiser les annonces ministérielles sur la revalorisation de la carrière des fonctionnaires de catégorie C. Ainsi, au 1er janvier 2022, sont modifiés le nombre d'échelons et la durée de certains échelons des grades de divers cadres d'emplois de la fonction publique territoriale classés dans les échelles de rémunération C1 et C2 et pour le grade d'agent de maîtrise.
- Les fonctionnaires de catégorie C se voient également attribuer une bonification d'ancienneté exceptionnelle d'une année pour l'année 2022. Parallèlement, les grilles indiciaires afférentes aux échelles de rémunération C1, C2 et C3 sont revalorisées, comme celles des agents de maîtrise et des agents de police municipale.
- Un nouveau cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux est créé en catégorie B (décret n°2021-1882 du 29 décembre 2021). Au 1er janvier 2022, les auxiliaires de puériculture territoriaux relevant du cadre d'emplois régi par le décret n° 92-865 du 28 août 1992 sont intégrés et reclassés dans ce cadre d'emplois tandis que le décret n° 92-865 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux (catégorie C) est abrogé.
- À compter du 1er janvier 2022, le montant du Smic brut horaire s'établit à 10,57 € (augmentation de 0,9% par rapport au montant applicable depuis le 1er octobre), soit 1 603,12 € mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires en métropole.

Il conclut en disant qu'en 2022 doit se poursuivre la mise en place d'une véritable démarche de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (G.P.E.E.C.) qui doit dorénavant s'attacher à évaluer quantitativement les moyens humains et à développer des stratégies répondant à des besoins futurs, préalablement identifiés et quantifiés. A cet effet, il convient de mettre en place de nouveaux outils tels que le référentiel des compétences, tout en renforçant les outils existants (fiches de postes, grilles d'évaluation...). Sa mise en œuvre impactera les nombreux domaines de la G.P.E.E.C. (recrutement, mobilité, formation). Mais il prévient qu'il faut aussi maîtriser la masse salariale. Le travail engagé en fin

2020 lissé en 2021/2022 a pour objectif de trouver des pistes d'économie tout en maintenant la qualité du service rendu à la population. Plusieurs axes sont enclenchés : incitation à la montée en compétence au sein de la collectivité par la formation du personnel, redéploiements internes : l'accent est mis sur la mobilité interne, mise en œuvre de nouvelles organisations de travail dans les services, mutualisation des services aux missions connexes, limitation du recours aux personnels contractuels en particulier pour des renforts en faisant appel en priorité au personnel à reclasser, maîtrise des heures supplémentaires, cadrage de l'annualisation et reclassement professionnel des agents avec le Centre Interdépartemental de Gestion.

- Pour les atténuations de produits (Chapitre 014), le CA 2021 est de 925 000€ tout comme le BP 2022 donc sans augmentation. La commune versera à la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine une attribution de compensation de l'ordre de 925 k€.
- Pour les autres charges de gestion courante (Chapitre 65), le CA 2021 est de 1,7M€ tandis que le BP 2022 sera de 2 M€. Le montant des subventions sera augmenté globalement en raison de la reprise des activités des associations. Ce chapitre contient : les subventions associations – subvention CCAS – subvention Notre Dame. Il y a également des sous comptes : Indemnités Elus + formation élus + CNAS (qui sont identiques). Ce chapitre retrace notamment l'effort social de la commune qui se traduit à nouveau par une augmentation conséquente de la subvention versée au CCAS (+ 100 000 €) du fait de l'augmentation des demandes d'aide telles que celles des étudiants et des seniors, catégories que nous n'avions pas avant. Il précise que sur ce chapitre, la ville est susceptible de subventionner le futur Cabinet de santé pluridisciplinaire afin de renforcer l'ordre de soins pour les Draveillois, que la ville versa une subvention pour le fonctionnement de la crèche Croix Rouge qui ouvrira 60 berceaux en 2022 permettant ainsi à la ville de disposer d'une capacité d'accueil supplémentaire de places en crèche. Il annonce que la ville serait susceptible d'octroyer une subvention pour l'achat d'un vélo électrique au personnel communal dont l'achat devra se faire en 2022. Le budget alloué à cette subvention serait de l'ordre de 5 000 €.
- Pour ce qui est des frais financiers (Chapitre 66), il dit que le CA 2021 est de 302 000 € tandis que le BP 2022 s'élève à 313 000 €. Le montant des intérêts relatifs au remboursement des dettes existantes au 1^{er} janvier 2022 est estimé à 280k€ (budget ville uniquement) auquel viendra s'ajouter le montant des frais et intérêts se rapportant au nouvel emprunt 2022.

Pour les recettes de fonctionnement, il évoque en premier lieu les concours de l'Etat (Chap.74) qui sont au CA de 2021 de 8,35 M€ et seront au BP 2022 de 8,4 M€. Il indique qu'avec la suppression de la taxe d'habitation, les critères de péréquation sont bouleversés ; ainsi le montant de la DNP n'est pas connu. Le Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France (FSRIF) est estimé à 1,5 M€, le fonds départemental de la taxe professionnelle à 484 500 €, la Dotation Globale Forfaitaire ainsi que la Dotation de Solidarité Urbaine devraient rester stables sur 2022. Il dit « la prudence étant de mise, en raison des baisses constantes observées chaque année lors du versement de ces fonds ».

Il poursuit ses comparaisons en ce qui concerne la fiscalité (Chap. 73) qui représente au CA 2021, la somme de 20,07 M et au BP 2022, 20,8 M€.

Il rappelle la continuité de la réforme de la taxe d'habitation qui sera définitive à partir de 2023, puisque ne seront maintenues que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants et évoque la compensation mise en place à savoir un transfert aux communes depuis le 1er janvier 2021 de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Il ajoute qu'afin de neutraliser l'écart entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de la taxe foncière départementale transférée, un coefficient correcteur a été appliqué.

Puis, il dit que compte tenu de l'évolution nominale des bases et de l'évolution physique, le montant des contributions directes sera mécaniquement en augmentation en 2022 (+3.4% pour les bases nominales). En ce qui concerne la taxe additionnelle aux droits de mutation, le niveau de cette recette dépend de la situation économique et de la tenue du marché immobilier. L'inscription sera prudentielle.

Pour les produits des services (Chap. 70), le CA 2021 s'élève à 3,07 M€ tandis que le BP 2022 sera 3,13 M€. Il annonce que les recettes issues des tarifications des familles seront peut-être réévaluées : les tarifs étant stables depuis de nombreuses années, une étude est en cours quant à l'augmentation de cette tarification.

En ce qui concerne les perspectives en investissement, il commence par les dépenses et énumère l'opération centre-ville à hauteur de 757 k€ qui s'accompagne de la réalisation de la Crèche Croix Rouge – Multi Accueil 60 berceaux – Rue Henri Dunant ; la ZAC Centre-Ville et l'aménagement du Mail Berthelot, la réhabilitation de la toiture des bâtiments de la cour Chapuis (152 k€), des études complémentaires pour le renforcement de la structure et les travaux de performance énergétique du bâtiment du centre administratif (20 k€) (exercice 2021 – 2022), 180 k€ pour les études et les travaux d'aménagement intérieur de la halle du

marché, diverses réfections voirie, des travaux de végétalisation, l'achat de mobiliers pour place de la République - 95 k€, l'agrandissement du parking du Centre Administratif 250 k€, la création d'une aire de jeux inclusive - 60 k€. Il continue avec les dépenses prévues dans le cadre du développement durable et la transition écologique : le budget consacré s'élève à 2 435 k€, comme suit : Secteur Enfance : 250 k€ pour la mise en œuvre d'un plan fraîcheur et du traitement de l'air sur les différents groupes scolaires (programme pluriannuel), 33 k€ pour les études préalables aux travaux de rénovation énergétique sur le Groupe Scolaire Belvédère. Secteur Sports : 72 k€ pour la première phase des travaux de modernisation de l'éclairage public au stade d'honneur Fournier, 70 k€ pour la modernisation des éclairages intérieurs sur les équipements suivants : Citadelle, Salle Alborghetti, 5 000 € pour permettre la dotation liée à l'achat de poulaillers dans les ménages draveillois. Cimetière : 200 k€ pour des travaux de plantations et pour la 1ère phase des travaux d'extension du cimetière. Plan Cyclable : 80k€ pour les études et aménagements (déclinaison du Schéma Régional RER V et Schéma intercommunal), 1ère phase des travaux pour le stationnement des vélos sur divers sites (60 k€). Voie et Eclairage public : travaux pour la création d'îlots de fraîcheurs sur les espaces publics – 80 k€ pour la création d'un espace fraîcheur place Albert Einstein aux Mazières. Quartier de Mainville : travaux d'enfouissement des réseaux et réaménagement de la rue des Oiseaux (780 k€), 550 k€ pour les travaux de modernisation du patrimoine sur l'espace public. Travaux espaces verts et plantations : 40 k€ pour fleurissement et plantation sur divers emplacements. Acquisition véhicules électriques : 150 k€ pour l'acquisition de véhicules électriques en remplacement des véhicules les plus polluants et 70 k€ pour l'acquisition d'une balayeuse électrique pour le centre-ville et l'acquisition d'une saleuse.

Pour les services à la population dont le budget s'élève à 4 234 k€, cela concerne : Le secteur « Enfance-Scolaire-petite enfance-logistique » : 17 k€ pour la fourniture de capteurs de CO2 pour l'ensemble des groupes scolaires, accueils périscolaires et structures d'accueil petite enfance, 120 k€ pour les travaux de réseaux pour les raccordements des tableaux numériques dans les différents groupes scolaires, 35 k€ pour les études préliminaires à la réhabilitation des préfabriqués sur le Groupe Scolaire Saint Exupéry, 30 k€ pour les travaux de sécurisation des écoles, 220 k€ pour des travaux divers sur l'ensemble des bâtiments scolaires et petite enfance. Programme Culturel et Associatif : 124 k€ pour les équipements scéniques au Théâtre et la réfection de l'étanchéité de la toiture, Accessibilité PMR bâtiments : 50 k€. Autres bâtiments : Une enveloppe de 435 k€ pour la maintenance et l'entretien de l'ensemble de bâtiments communaux, 315 k€ pour les études et travaux pour la reprise du mur de soutènement du parking de la rue de l'Ermitage / Rue A Daudet et 35 k€ pour les études sur l'extension des locaux de la Police Municipale et du Centre de Supervision. Equipements Sportifs : 50 k€ pour des reprises ponctuelles de la piste d'athlétisme ; 80 k€ pour la modernisation des huisseries du Club House Fournier et la réfection des revêtements des terrains extérieurs, 5 k€ pour la poursuite des études de la couverture des terrains de la citadelle (Exercice 2021 – 2022). Extension du réseau de vidéoprotection : 78 k€ pour les études et travaux d'extension du réseau de vidéoprotection.

En matière de voirie, le budget est de 2 630 k€ : 530 k€ pour des opérations de réfection des chaussées et trottoirs sur la voirie communale, quartier Centre-Ville : réfection de voirie rue de Mainville – 190 k€ et aménagement de l'avenue Marcellin Berthelot - 1 800 k€ ; quartier Champrosay : 2ème phase de réfection des trottoirs rue de l'Ermitage (38 k€) et acquisition mobiliers / matériels – 72 k€. Travaux espaces verts et plantations : 40 k€ Cimetière : 200 k€ pour des travaux de plantations et pour la 1ère phase des travaux d'extension du cimetière.

Acquisition véhicules : 150 k€ pour l'acquisition de véhicules électriques et 70 k€ pour l'acquisition d'une balayeuse électrique pour le centre-ville et acquisition saleuse.

Pour les Recettes d'investissement, il dit que les principales subventions d'investissement devraient provenir du Contrat d'Aménagement Régional : 1 200 k€, des Contrats départementaux avec le contrat de Territoire qui est de 600 k€ et le Contrat de Cohésion Sociale et Urbaine de 1 041 k€, de diverses subventions pour des travaux d'enfouissement sur le mail Berthelot et la rue des Sources : 70 k€, pour l'achat de capteurs de CO2 - 8 k€, pour le terrain sportif de proximité (Région) – 16 k€, pour le soutien à la création d'espaces verts (Région) – le projet cimetière de Sénart - 10 k€ et la DSIL –150 k€

Il ajoute que les autres recettes d'investissement devraient provenir du virement de la section de fonctionnement, de l'emprunt d'équilibre à contracter selon les besoins de financement, FCTVA et les cessions réalisées.

Il conclut en disant qu'après incorporation d'un résultat excédentaire de l'ordre de 6 M€ qui devrait être constaté au compte administratif 2021, les grandes lignes budgétaires 2022 pourraient s'établir comme suit : une section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 35 M€, permettant de dégager un virement à la section d'investissement à hauteur de 1 M€, une section d'investissement de 17 M€ en dépenses, avec des recettes de 13 M€ ce qui représente un besoin de financement de l'ordre de 4 M€. Ce besoin de financement pourrait s'équilibrer en tout ou partie par l'emprunt, voire par une hausse des taux d'imposition qui sont parmi les plus bas de la strate. Il rappelle une dernière fois que l'encours de la dette s'établit désormais à 21 680 442€ soit 750€/habitant (un quart de moins que la moyenne de la strate qui se situe à 1 036 €), que l'emprunt supplémentaire de 4 M€ en 2022 alors que nous rembourserons 2,5 M€ de capital entraînerait une hausse de la dette de 1,5 M€ soit un encours prévisionnel de 23,2 M€ en fin d'exercice. Il

dit : « nous allons donc maintenir la politique que nous nous étions engagés à mener, celle pour laquelle nous avons été élus. D'autres en avaient une autre mais ils n'ont pas été élus pour le faire, nous pouvons encore dire cette année que nous n'augmenterons pas les impôts car la ville a été très bien gérée ces 25 dernières années par Georges TRON, et par notre Maire aujourd'hui Richard PRIVAT qui continue et poursuit cette politique de maîtrise de la fiscalité.

M. le Maire confirme qu'il n'y aura pas d'augmentation des impôts en raison du contexte économique déjà difficile.

M. GUIGNARD : « Ces 2 dernières années l'action publique s'est adaptée afin d'amoindrir les effets de la crise de l'épidémie de Covid. A partir de cette année vient s'ajouter la crise de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'inflation du gaz et plus généralement des énergies et des produits alimentaires. Dans ce contexte, notre vision d'une politique municipale plus démocratique, plus écologique et plus sociale devient encore plus prégnante. J'aimerais donc partager avec vous certains éléments concernant l'orientation budgétaire.

Dans le ROB, comme les années précédentes, toujours pas de Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), pourtant lors du vote du règlement intérieur du conseil municipal, nous avons prévu d'y faire figurer les "engagements pluriannuels envisagés", c'est une attente forte pour rendre plus clairs les projets municipaux. Nous pensons que nous ne sommes pas en adéquation avec le règlement intérieur. Cela doit permettre une vision politique de votre programme et du budget ainsi, quid de l'école Plaine des Sables par exemple qui était sur votre programme ? Depuis 2 ans, nous n'en entendons plus parler. Cela doit permettre d'avoir une vision pluriannuelle des restes à réaliser, des autorisations de paiement et des autorisations d'engagement des années précédentes : par exemple sur le cinéma, où est-on des dépenses pour cette année et pour les suivantes, qu'est-il prévu ?

Pour les Dépenses de fonctionnement, Chapitre 12 : Concernant le point d'indice de la fonction publique, il n'a augmenté que de 1,2 % depuis 2010, il existe une importante baisse du pouvoir d'achat par rapport aux salariés du secteur public. Dans ce contexte un nécessaire dégel du point d'indice semble acquis, sa progression serait à minima de 4% en 2022, il faudra donc prendre en compte ces éléments pour élaborer le budget 2022.

Chapitre 65 : Quelle augmentation pour les subventions aux associations ? Pour nous, il s'agit au minimum de les remettre au niveau des années pré Covid, pour soutenir leurs actions car certaines sont en galère. Si on revient sur les 100 000 € en plus pour le CCAS, sans préciser pour quelle politique sociale ? Nous notons que la ville engage enfin une démarche d'analyse des besoins sociaux : enfin ! Nous le réclamions depuis le début du mandat, c'est très bien.

La commission spéciale Covid a versé 38 000 € en 2021. Les besoins liés à la précarité restent réels et vont s'accroître avec les difficultés de paiement des factures d'énergie. Quelle sera la suite des actions de cette commission ? Ne faut-il pas revoir son nom et son objet ? Concernant le COVID, cela a l'air de s'arranger donc ne pourrait-on pas la renommer ?

Subventionner le futur cabinet de santé, on se demande quel type de subvention et pour quel montant ? Pour nous c'est la création d'un centre de santé municipal avec des médecins salariés qui serait en mesure d'attirer de nouveaux médecins, c'est donc à la fois un projet en investissement et en fonctionnement.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, Chapitre 70 : vous semblez étudier l'augmentation des tarifications pour les cantines, pour nous il s'agirait d'introduire un quotient familial, cela serait un élément de justice sociale et diminuerait les impayés. Je voulais vous rappeler qu'en 2020 nous avons proposé la création d'une cuisine centrale afin de maîtriser la qualité de l'alimentation, son impact environnemental et son coût, mais aussi de situer l'emploi localement. Ce serait pour nous un beau projet pour notre commune.

Pour les Dépenses d'investissement : les aménagements cyclables, ça ne va pas assez vite : Draveil a obtenu la pire note (G) au Baromètre des Villes Cyclables de la FUB (fédération des usagers de la bicyclette). Vous annoncez une étude, nous, on l'avait proposée par amendement il y a deux ans ! En ce qui concerne l'augmentation de 78 000€ pour la vidéoprotection, quel est le bilan de nos investissements dans le domaine, nous attendons encore un rapport qui nous démontre l'efficacité des lourds investissements effectués. Concernant les travaux de voirie, ne pas oublier les quartiers éloignés du centre-ville, notamment certaines rues de la Villa, et une attention particulière à l'entrée de ville de la D31 côté Mainville : le LIDL vient d'ouvrir mais les trottoirs ne sont pas parfaits, je la trouve sous-aménagée.

Concernant les Recettes d'investissement : qu'est-ce que vous entendez par les cessions ? De quelles cessions parlons-nous ? merci de nous éclairer. »

M. ROUSSET propose de répondre en premier et invite ses collègues à venir enrichir le débat de leurs observations. Il dit être satisfait de convenir de vouloir plus d'écologie, plus de social dans la ville. L'amélioration du cadre de vie à Draveil a toujours été au cœur des préoccupations de l'équipe municipale, le social, cette année, est aussi au cœur des préoccupations budgétaires.

Le PPI sera effectivement obligatoire dès l'année prochaine, mais il fait remarquer que le PPI est déjà dans le projet de l'équipe municipale même s'il doit être affiné, les grandes lignes sont posées. En ce qui concerne le projet de création d'un groupe scolaire sur le quartier de la Plaine des Sables, il annonce que les services travaillent actuellement sur les projets d'urbanisation et les perspectives démographiques.

Sur le chapitre 12, il dit son accord avec M. GUIGNARD, c'est important vu le nombre d'années où le point d'indice n'a pas été augmenté même si cela aura un impact sur les finances de la ville, il fait remarquer que la ministre en marche, Amélie de MONTCHALIN, durant tout le mandat de M. Macron a dit qu'elle refuserait de l'augmenter, et un mois avant l'élection, elle accepte l'augmentation. Il dit s'en réjouir.

Pour ce qui est du budget des associations, il confirme que le budget devrait être légèrement augmenté afin d'accompagner l'ensemble des associations qui sont en difficulté.

Il dit ensuite que le CCAS présente son ROB lors de son conseil d'administration prévu la semaine prochaine et qu'il devrait répondre à beaucoup des interrogations posées. Un budget complémentaire va venir augmenter le budget du CCAS, il est important que les sommes soient bien orientées pour aider les familles dans le besoin selon des critères précis. Sous réserve et sous le contrôle de M. le Maire : « c'est vrai que le terme « commission COVID » n'est plus adapté, il convient sans doute d'en sortir pour en trouver un autre même si on va devoir vivre avec le covid encore longtemps. ». A propos du centre de santé, mis dans le projet de l'opposition sans en préciser le financement, il annonce que les élus continuent d'accompagner un projet et pas seulement sur le plan financier.

A propos de la tarification des cantines, comme cela a déjà été dit pendant la campagne électorale, l'application du quotient familial n'est pas le choix fait. A ce jour, le tarif est de 2,75€ par jour et par enfant, il n'a pas bougé et ne bougera pas car s'il est maintenu ainsi c'est pour aider les familles en difficulté.

Il donne ensuite la parole à Mme LANDRAU pour répondre aux points soulevés concernant la voirie.

Mme LANDRAU ajoute que pour le plan vélo, il y a un schéma directeur sur lequel les élus municipaux travaillent avec l'agglomération, des aménagements vont être faits : ainsi des petites rues de la Villa sont concernées par le RER Vélo. Elle cite la rue de la Fosse aux Carpes, la rue de Seine sur le bas de la Villa. Concernant les voiries citées, elle dit que des travaux sont prévus pour 2023 et que chaque année des travaux sont réalisés sur les axes structurants mais aussi dans tous les quartiers tels un cheminement piéton à Champrosay, des travaux en cœur de ville, sur la Plaine des Sables, dans le quartier des Mousseaux, sur l'avenue des Bleuets, tous les quartiers. Elle souligne les efforts pour que tous les quartiers fassent l'objet de réfections de voiries et que tout le monde profite de ces investissements.

Mme HIDRI intervient à propos de la vidéosurveillance tout en soulignant le désaccord habituel avec M. GUIGNARD, et dit « il y a une maxime qui dit « Confessio est regina probatio. » qui veut dire que l'aveu est la reine des preuves et aujourd'hui, la reine des preuves c'est la vidéo. Si vous voulez avoir la preuve que la vidéosurveillance est efficace et c'est l'avocate d'Evry qui vous parle, allez à la chambre correctionnelle du tribunal d'Evry et vous allez voir de vos propres yeux et entendre de vos propres oreilles, que les meilleures preuves pour régler les affaires, c'est la vidéosurveillance. Elle permet tout d'abord de faire de la prévention, et aussi résoudre des affaires. Vous n'aurez pas cette information dans un rapport documenté au niveau de la ville mais allez et c'est libre d'accès au sein des chambres correctionnelles et vous verrez que la très grande majorité des affaires sont résolues grâce à la vidéosurveillance, reine des preuves aujourd'hui car quand les auteurs des infractions sont filmés, cela devient très difficile de nier, pour pas dire impossible. Elle estime que c'est une solution qu'on doit abonder et étendre ces dispositifs notamment au niveau des établissements scolaires où il y a quelques difficultés.

M. le Maire ajoute que la vidéosurveillance est capitale pour les communes, d'ailleurs bon nombre d'entre-elles font des investissements similaires à l'heure actuelle. Il dit que ce dispositif est essentiel aujourd'hui en raison des carences au niveau de la police nationale. Il évoque une réforme inadmissible, contestée par les fonctionnaires eux-mêmes qui est venue tout concentrer sur une commune ; résultat : la police municipale a triplé ses activités. Il dit qu'aujourd'hui, pour les trois commissariats regroupés que sont Brunoy, Montgeron et Draveil, il n'y a qu'une voiture qui couvre les 3 zones, elle, elle doit tourner sur tout le territoire de l'agglomération, cela veut dire que la sécurité n'est pas assurée. Aussi il annonce que la Ville va continuer ses efforts en matière de vidéosurveillance, de nombreuses affaires ont été résolues grâce à elle grâce à l'identification des auteurs d'agressions. Il évoque ensuite les rixes récurrentes entre les jeunes des Bergeries et des Mazières et dit qu'il espère voir une amélioration de la situation grâce à l'aide apportée par la Région pour équiper les sorties du lycée Nadar de caméras de surveillance, Il convient que cela coûte cher mais dit que c'est un mal nécessaire.

M. BOUILLET dit « quelques remarques de notre part sur le ROB. En préambule, sur la réception de ce rapport, on peut s'étonner de la finesse de ce document : aucun tableau récapitulatif ni comparaison avec les exercices antérieurs. Comment l'inscrire dans une vision pluriannuelle de la ville ? Nous n'avons strictement rien et nous le déplorons. Sur ce document communiqué, voici nos principales remarques : au niveau des dépenses de fonctionnement, il ne s'agit pas ici de critiquer le budget du CCAS, dépenses nécessaires pour la crise sanitaire. Notre but est d'alerter dans une construction budgétaire, incapable

d'anticiper sur des conditions exceptionnelles et non prévues et où il s'agit alors juste de combler. Nous constatons une absence totale de feuille de route, nous constatons une augmentation croissante des dépenses de fonctionnement de la ville de Draveil, comme dans le chapitre 12 où c'est pourtant dans ce secteur où il y a les plus grandes possibilités d'optimisation et d'économie, permettant de trouver des leviers pour aider à accélérer les investissements de la ville. Les contraintes financières que nous connaissons tous, à venir devant nous : inflation, coûts imprévus vont probablement continuer en 2022 et 2023. Mieux vaut une feuille de route pour se préparer à tout cela plutôt que d'être dans le constat. Les dépenses de personnel restent impactées par un ratio assez défavorable. Quelles sont vos actions pour améliorer ce ratio ? Concernant les autres charges de gestion courante, nous attendons toujours un bilan sur les bons d'achat depuis bientôt un an. Pour les recettes de fonctionnement, une remarque générale sur ce rapport, pour les dotations, vous remontez sur une période de 6 ans pour dire qu'elles vous sont défavorables mais en 2021 il y a eu une hausse de 7 % par rapport à 2020. Sur les dépenses d'investissement, sur le fond nous n'avons rien à dire car elles sont indispensables pour la ville, mais là encore aucune comparaison avec les équipements prévus, quel est le ratio d'exécution par rapport aux investissements initiaux ? Nous demandons donc la production d'un rapport comparatif entre les investissements réalisés par rapport à ceux prévus et un retour sur investissement pour chacun de ces projets. Au niveau des recettes d'investissement, nous alertons sur le niveau de la dette que vous dites bien gérée mais qui pour nous se dégrade de 50 % en 1 an, passant de 6 à 9 ans et un niveau d'autofinancement qui se dégrade et qui est au plus bas depuis 5 ans. Vu que vous ne voulez pas augmenter les impôts, ce ratio devrait atteindre les 12 ans à l'horizon 2022, ce qui nous paraît inacceptable. Pour l'exercice 2022 et les orientations, je pense qu'il est encore temps d'anticiper des mesures d'optimisation, il y a matière à faire. En page 24, vous parlez de la mise en place de la GPEC comme si c'était une nouvelle mesure alors que cela existe depuis de nombreuses années, nous aurions préféré que vous nous parliez de la perspective du maintien de l'emploi avec les perspectives à venir, en nous présentant votre stratégie. Page 22, vous citez la création d'un futur cabinet de santé pluridisciplinaire afin de renforcer l'offre de médecins sur Draveil. Cela semble être un projet prêt à aboutir, pouvez-vous nous en dire plus ? Quel est le budget prévu sur cette ligne ? Nous avons eu déjà l'occasion de poser la question sur l'achat de véhicules électriques (page 28) : quel est le plan pluriannuel en la matière ? Page 29, vous parlez d'une extension de la police municipale : qu'est-ce qui justifie cette extension ? En conclusion, et bien que nous n'ayons pas de vision d'avenir ou de plan pluriannuel d'investissement, nous comprenons que le budget ne sera pas à l'équilibre, qu'il ne sera pas rectifié par une augmentation d'impôts mais par celle de la dette. »

M. ROUSSET précise qu'il s'agit d'un ROB, il n'y a pas de tableau récapitulatif ou comparatif dans un tel document, il s'agit d'orientations et des données en masse. Ce sont les grandes lignes budgétaires et les orientations envisagées. A propos du manque d'anticipation évoqué, il s'insurge et fait remarquer qu'il n'y a pas eu de Décision Modificative l'année dernière, ni au cours des années précédentes. En ce qui concerne le personnel, il assure une vraie politique RH qui limite les accroissements d'activité, et si la GPEC, ce n'est pas nouveau, il en convient, il dit la volonté d'anticiper les départs en retraite, de recruter, pour les secteurs où existent des obligations. Il prend à témoin M. PHILIPPE et Mme HIDRI et évoque les secteurs où les taux d'encadrement doivent être respectés. Il dit que la Ville poursuivra sa politique de titularisations pour les agents méritants qui ont un avenir dans la fonction publique territoriale.

Concernant la dette, il assure qu'il est hors de question d'atteindre les 12 ans, la dette a toujours été maîtrisée. Même si le budget n'est pas finalisé cela ne change rien au fait que la dette sera maîtrisée et évoque la discussion partagée avec M. Chardonnet l'année dernière quand il parlait d'augmenter les impôts. Le choix est autre, vu le contexte actuel cela n'est pas souhaitable : c'est un choix politique, globalement affirmé, il y a la maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'optimisation de certaines charges courantes.

M. CHARDONNET intervient : « Comme vous faites référence à l'année dernière, cela serait bien d'arrêter ici comme dans le VAD de parler d'une soit-disant discussion où nous aurions parlé de la dette et de ma volonté d'augmenter les impôts, cela n'a jamais été mes propos ni aujourd'hui ni l'année dernière d'augmenter les impôts. Je tiens à le dire ici car dans le VAD, j'aurai du mal à avoir un droit de réponse. Dans notre programme, nous avons dit que nous étions sur la même ligne que vous donc il serait bon d'arrêter de jouer avec tout cela. »

M. le Maire : « Excusez-moi, Monsieur. On ne fait que répéter ce que vous avez dit ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'orientations budgétaires Ville pour 2022.

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) Ville pour l'exercice 2022.

Délibération N° 22 03 024 Rapport d'Orientation Budgétaire ZAC

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET.

M. ROUSSET rappelle que le programme de logements Icade a démarré dès la signature de l'acte authentique, en juillet 2020 et que le planning de l'opération prévoyait la réalisation en une phase unique, pour une livraison à l'automne 2022. Pour ce qui est des travaux Espaces Publics, les entreprises en charge des travaux sur l'espace public ont été notifiées en octobre 2021 et les travaux ont démarré fin 2021.

Il expose que malgré une situation sanitaire entraînant des contraintes d'exécution, la phase opérationnelle du chantier de bâtiment ainsi que les travaux sur les espaces publics se poursuivent selon le planning initial, pour une livraison à l'automne 2022. Les cellules commerces devraient également être aménagées pour une ouverture dans les mêmes délais. Une première phase de travaux sur les espaces publics autour de l'église St Rémy et de la maison Lemonnier sont en cours.

Il présente le bilan prévisionnel établi sous réserve de l'arrêté des comptes par le Comptable Public.

	REALISE HT 2017/2018/2019/2020/2021	Prévisionnel 2022	Total
FONCIER	4 623 897,00	0	4 623 897
Acquisition de terrains	4 537 633,00	0	4 537 633
Frais actes et taxes	86 264,00	0	86 264
TRAVAUX AMENAGEMENT	393 752,04	1 968 298,96	2 362 051
Démolition et dépollution	369 963,72	0	369 963
Travaux d'aménagement	23 788,32	1 968 298,96	2 070 696
HONORAIRE DE GESTION	153 631,00	158 432	312 063
Etudes	10 711,00	0	10 711
Honoraires	142 920,00	158 432	301 352
TOTAL	5 249 889,04	2 126 730,96	7 376 620,00

	REALISE HT 2017/2018/2019/2020/2021	Prévisionnel 2022	Total
Cession SNC IP1R 5 (ex Icade)	5 497 470		5 497 470
Cession SCI Foncière Rogale	1 559 750		1 559 750
Apport en nature terrain	533 197,19		533 197,19
TOTAL	7 590 417,19	0	7 590 417,19

M. GUIGNARD : « A propos des commerces, pourrions-nous connaître votre politique en ce qui concerne le choix des commerces qui y seront établis ? Y aura-t-il une commission sur ce sujet ? On aimerait avoir un retour sur ces commerces et un point sur les travaux de la rue Marcellin Berthelot. On aimerait avoir des précisions. »

M. le Maire demande à M. GUIN d'apporter une réponse.

M. GUIN confirme que le choix des commerces est en cours et qu'ils seront choisis selon les besoins des Draveillois étant entendu que sur la ville il manque des restaurants, une maroquinerie, une presse. Puis, il précise que certains commerces n'ont pas leur place dans la ZAC, en l'occurrence, il n'y aura pas de magasin de cycles dans la ZAC, d'autres endroits ont été identifiés pour les installer mais pas dans la ZAC.

M. BATESTI intervient pour dire qu'en tant que Président de la Base de Loisirs, il a autorisé un auto entrepreneur à s'implanter à côté de la gare du petit train pour faire de la réparation de vélo et vendre des vélos recyclés. On aura donc à côté une offre de cycle pour les vélos classiques, pas électriques.

Mme LANDRAU ajoute que les travaux vont reprendre bien que l'association Renard ait déposé un nouveau recours, ils débiteront par des travaux d'assainissement, puis de voirie et de réfection des trottoirs, etc.

M. le Maire : « Je tiens à remercier tous ceux qui ont retardé ces travaux car cela va coûter entre 300 000 à 400 000 € supplémentaires, et aura entraîné deux ans de retard. Ce qui m'agace, c'est qu'on nous a attaqué pour la préservation de chauves-souris alors que Monsieur, votre gouvernement tue 3 000 chauves-souris par éolienne et par jour. ».

M. ROUSSET demande la parole pour rappeler que malgré le recours de cette association, la juridiction administrative a donné raison à la ville sur tous les points. Ce recours s'exercera sans doute sur plusieurs années et engendrera des frais pour la ville : « c'est juste insupportable pour les riverains donc tant mieux si les travaux peuvent commencer, nous allons enfin avoir une très belle avenue ».

M. CHARDONNET : « Plusieurs interventions sur la ZAC : nous entrons enfin dans la finalisation du projet, donc où en est-on de la vente des appartements ? On avait entendu dire qu'il y avait un certain nombre de difficultés. Est-ce qu'en étant associé à cette ZAC, il y a des risques financiers pour la ville ? Qui supporte les risques si les choses se passent mal ? Concernant l'abattage des arbres de l'avenue Marcellin Berthelot, ce n'est pas parce qu'une décision de justice vous donne l'autorisation d'abattre les arbres qu'en fin de compte ce soit une bonne décision. Et le massacre des arbres, constaté et prétendument malades, tout le monde a pu constater que ces arbres multi centenaires étaient en bonne santé. On a donc le droit comme un certain nombre de Draveillois d'être tristes pour eux. Cette vision et celle du blockhaus de la ZAC suscitent un bon nombre d'indignations, on verra bien la fin du projet mais je ne suis pas sûr que cela soit le point le plus positif de cette majorité.»

M. ROUSSET : C'est bien, tout le monde va apprendre que vous êtes contre ce qui se fait dans la ZAC, le risque pour la ville est neutre et en termes de vente d'appartements, le promoteur s'y retrouve, cela s'est très bien vendu. Après un début exponentiel, cela a stagné mais a priori, il n'en reste plus beaucoup à vendre.

M. le Maire : Concernant les arbres, même si certains étaient en bonne santé, nous ne pouvions pas les laisser. Vous ne regardez pas les conséquences de votre position, nous aurions eu une allée avec des arbres jeunes et d'autres vieux alors que le but, c'était de conserver la perspective et avec votre vision, il n'y en avait plus. Cela était insupportable, passons au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'orientations budgétaires ZAC Centre-Ville pour 2022.

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) ZAC Centre-Ville pour l'exercice 2022.

Délibération N° 22 03 025 Rapport égalité Femme/Homme

M. le Maire : Pour cette délibération, je passe la parole à M. ROUSSET.

M. ROUSSET : Je vais être très rapide. Il faut savoir que préalablement au débat budgétaire, la loi n°2014-873 du 4 août 2014 transposée aux articles L 2311-1-2 du code général des collectivités territoriales et D 2311-16 et R 2312-1 du même code, impose aux communes de plus de 20 000 habitants l'obligation de présenter à son organe délibérant, annuellement un rapport en matière d'égalité femmes et hommes. Le rapport en matière d'égalité femmes/hommes est reproduit ci-dessous. Les chiffres présentés dans ce rapport sont arrêtés au 1er janvier 2022. La ville de Draveil compte 554 agents permanents correspondant à 542.16 ETP (équivalent temps plein).

Dans sa globalité les femmes sont plus nombreuses que les hommes sur l'effectif total de la ville : 74% de femmes et 26% d'hommes. La répartition des agents par catégorie et par sexe se présente ainsi : Tout d'abord, les emplois permanents concernent 410 femmes et 144 hommes tandis que les emplois non permanents sont constitués de 227 femmes et 51 hommes. Les femmes sont majoritaires dans les 3 catégories d'emploi. Sur 4 emplois de direction fonctionnelle, 3 sont occupés par des femmes. Les femmes sont aussi massivement représentées dans les catégories C. Mise à part la filière technique qui comporte encore majoritairement des hommes, les autres secteurs sont essentiellement assurés par des personnels féminins, notamment les filières administratives, animation et médico-sociales.

Le temps de travail est de 1607h annuels, le temps partiel concerne essentiellement les personnels féminins, peu d'agents masculins ayant recours à cette possibilité.

Les rémunérations correspondent à la stricte application des textes de loi concernant le régime Indemnitare, le traitement de base et les primes ainsi que le glissement vieillesse technicité (GVT). En ce qui concerne la politique de recrutement : à l'image de la composition du personnel, les recrutements effectués en 2021 ont davantage concerné les femmes que les hommes.

Pour ce qui est de la mobilité interne : en matière de recrutement la direction des ressources humaines s'assure de la non différenciation du poste proposé au destinataire de l'annonce. Afin de permettre une plus

grande disponibilité des agents auprès de leur famille, le conseil municipal a délibéré en 2019 sur la possibilité de dons de RTT lorsqu'un ascendant ou descendant nécessite des soins et une présence. Enfin, en 2018, le conseil municipal a délibéré sur les autorisations d'absence liées à la maternité et aux actes de procréation médicalement assistée (PMA).

Pour ce qui est de la population draveilloise, selon les chiffres de l'INSEE, la population draveilloise était composée de 15 004 femmes et de 13 737 hommes. Cette répartition révèle que sur la majorité des tranches d'âge, les femmes sont majoritaires. La catégorie socio professionnelle la plus représentée sur la commune est celle des retraités dont une majorité de femmes, viennent ensuite les employées. Une majorité de femmes est également observée sur la catégorie des professions intermédiaires. Les hommes sont eux plus fortement représentés dans les catégories des cadres et professions intellectuelles et des ouvriers. Le plus fort taux de salariés se remarque chez les femmes et préférentiellement sur des postes de titulaire de la Fonction Publique et CDI. L'étude de la composition des familles met en évidence une plus forte représentation de femmes seules avec enfants.

M. le Maire : Oui Monsieur DAMERVAL.

M. DAMERVAL : Ce rapport concerne d'une part les effectifs de la ville, d'autre part la population. Concernant les effectifs de la ville : on note que les femmes sont plus représentées parmi l'emploi non permanent : les femmes connaissent davantage de situations précaires (surtout chez les moins de 25 ans). Il est indiqué que le temps partiel concerne davantage les femmes : à quelle hauteur ? Qu'en est-il des statistiques des arrêts de travail ? C'est un indicateur qui peut être intéressant pour mesurer la souffrance au travail, et évaluer l'impact des congés maternité sur les carrières. Sur tous ces sujets, les écarts ne sont en général pas propres à Draveil, mais il est nécessaire de les quantifier, et non seulement de veiller à ce qu'ils ne soient pas pires qu'ailleurs, mais au contraire de travailler pour que les prises de conscience et des politiques actives permettent de lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes en ce qui concerne l'évolution en cas de demande de temps partiel ou après un retour de congé maternité.

M. ROUSSET : Alors, sachez que je valide toute demande de temps partiel, qu'aucune femme n'est bloquée à son retour de congé maternité donc à moins d'avoir un dossier à me montrer, je ne peux pas accepter vos propos. Concernant les emplois précaires, il ne faut pas oublier que nous avons beaucoup d'emplois non permanents dans plusieurs secteurs dont l'animation, où certaines personnes se sont engagées à faire carrière alors que c'est un secteur très dur et pour beaucoup d'autres, c'est un complément de revenus durant leurs études. On verra comment le faire apparaître

M. CHARDONNET : Oui, une réaction par rapport au temps partiel car celui-ci n'est pas toujours subi, il peut être souhaité. J'ose imaginer que dans la plus grande partie, c'est le cas car sinon il serait intéressant de s'y pencher. Pour ce qui concerne ce rapport, je le trouve plus clair que celui de l'année dernière, puisqu'on nous présente dans la globalité des personnels permanents et non permanents, ce qui n'était pas le cas l'année dernière. En plus, selon la politique RH que vous semblez souhaiter mener pour réduire le ratio non permanent versus permanent étape par étape, cette présentation va nous aider à voir si cela marche ou non. Dernier point : ce rapport doit être présenté devant les instances représentatives du personnel, est ce prévu ?

M. ROUSSET : Je passerai le message au service RH afin qu'elle sache que le rapport a été apprécié et cela est important, concernant les instances syndicales : nous avons déjà une réunion préparatoire du comité technique prévue prochainement comme un CHSCT et nous avons déjà échangé sur le sujet.

M. le Maire : Il s'agit de prendre acte de ce rapport.

Considérant que la loi prévoit que chaque année le conseil municipal d'une ville de plus de 20 000 habitants doit être destinataire d'un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes sur la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport en matière d'égalité femmes/hommes sur la ville de Draveil.

Délibération N° 22 03 026 Modification du tableau des effectifs

M. le Maire : Pour cette délibération, je passe la parole à M. ROUSSET.

M. ROUSSET rappelle que le tableau des effectifs est voué à être modifié dès qu'il y a des changements. Il annonce

- la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet, suite à la réussite d'un agent au concours d'animateur territorial,

- la création d'un1 emploi d'animateur territorial à temps complet suite au reclassement d'un agent sur un poste administratif,
- la création d'1 emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

MODIFIE ainsi le tableau des effectifs

INSCRIT au budget les crédits correspondants

Délibération N° 22 03 027 Modification du tableau des effectifs (emplois fonctionnels)

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET.

M. ROUSSET dit qu'il est nécessaire de créer un emploi fonctionnel de directeur des services techniques, afin de diriger l'ensemble des services techniques de la commune et d'en assurer la coordination, sous l'autorité du directeur général des services.

L'emploi fonctionnel pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A

- relevant de la filière technique pour le poste de DST au grade d'Ingénieur
- relevant de la filière administrative pour le poste de DGA au grade d'Attaché

Les deux postes pourront être pourvus par voie de détachement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de 31 voix Pour

Et de 4 Abstentions : Mme BELLAY, M. GUIGNARD, M. DAMERVAL et de Mme BOERI-CHARLES.

ADOPTE la création de deux emplois fonctionnels de DGA et DST à temps complet à compter du 1^{er} avril 2021

MODIFIE ainsi le tableau des effectifs

INSCRIT la dépense correspondante au chapitre 012 du budget primitif de l'année 2022 et suivants

Délibération N° 22 03 028 Subvention exceptionnelle attribuée au centre communal d'action sociale dans le cadre du soutien financier aux victimes du conflit armé en Ukraine.

M. le Maire demande à M. ROUSSET de présenter la délibération

M. ROUSSET : « La Ville de Draveil souhaite affirmer son soutien envers le peuple ukrainien et son attachement à la paix en développant un réseau d'aide et de solidarité à destination des victimes de ce conflit. Face à ces événements dramatiques qui se déroulent en Ukraine et qui marquent une rupture fondamentale dans l'histoire récente de l'Europe, la Ville de Draveil réagit par l'intermédiaire de son CCAS et se mobilise pour apporter une aide à la nation ukrainienne et à ses ressortissants. Il est proposé de voter une subvention exceptionnelle de 10 000 € en faveur du CCAS, permettant d'accompagner les familles ukrainiennes qui sont actuellement accueillies dans notre commune. S'agissant de son rôle, le CCAS intervient dans le domaine de l'action sociale facultative. Ainsi, il peut accorder des prestations sociales notamment des aides de secours d'urgence. Leur attribution est soumise au respect des principes généraux du droit et en particulier celui de l'égalité devant le service public. Tenant compte de cette règle juridique, les dispositions législatives prévoient explicitement le bénéfice aux personnes de nationalité étrangère résidant sur le territoire national, au même titre que les ressortissants français. Le code précité définit les conditions de séjour dans lesquelles les personnes étrangères bénéficient de certaines aides sociales. Il prévoit l'attribution des aides et précise les dérogations à condition de régularité du séjour, pour tenir compte de situations exceptionnelles, par décision du ministre chargé de l'action sociale. Les demandes d'aides seront instruites dans les meilleurs délais par les agents du CCAS afin que la commission permanente puisse statuer en urgence sur chaque cas individuel ».

Considérant la volonté du CCAS de Draveil de proposer des outils financiers adaptés aux besoins des ressortissants ukrainiens souhaitant s'installer sur le territoire communal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000€ au CCAS de Draveil

DIT que les dépenses seront imputées au budget 2022 au chapitre 65.

L'ordre du jour étant terminé, M le Maire propose d'aborder les questions orales en précisant que des réponses avaient déjà été apportées aux questions posées par M GUIGNARD et M CHARDONNET (question3) concernant l'Ukraine.

Il invite M CHARDONNET a posé ses autres questions.

Question 1 : concernant la circulation boulevard du Général de Gaulle.

M CHARDONNET : « Nous avons été alertés par plusieurs riverains du boulevard du Général de Gaulle et notamment par des habitants de Paris-Jardin qui subissent une pollution sonore extrêmement importante due au trafic incessant, jour et nuit, sur ce boulevard, accrue par de très nombreux excès de vitesse. Quelles actions la municipalité entend-elle initier, en lien avec le Conseil Départemental – puisqu'il s'agit d'une départementale – pour traiter en profondeur la question de la circulation sur ce boulevard très accidentogène? Un faisceau d'options très efficaces sont bien connues : réfection de la chaussée, zone 30 sur tout le boulevard, signalétique non ambiguë, ralentisseurs, radars. Ceci soulève le problème plus global des circulations douces à l'échelle de la ville, absent de la politique municipale ».

Mme LANDRAU répond que la situation est connue : le boulevard du Général de Gaulle est un axe structurant traversant la ville d'Est en Ouest, c'est un axe très emprunté par environ 14 000 véhicules/ jour qui a fait l'objet de nombreux aménagements comme le radar au niveau de la base de loisirs, des feux qui ont été ajustés, l'aménagement de la sortie de Paris-Jardins, l'installation d'un petit personnage pour inviter les personnes à ralentir, la création d'une zone 30. Elle évoque le projet d'encorbellement prévu pour sécuriser la circulation des vélos, des piétons et des automobilistes mais elle considère qu'aujourd'hui si on respecte les feux et le radar, la sécurité est a priori assurée. Elle dit aussi qu'il a été demandé au Département de faire un certain nombre d'aménagements qui ont été refusés tel un passage piéton 3D. Elle évoque le projet d'ajouter des bordures « chasse-roues », pour les véhicules en plus des croix de saint André, bordures qui permettent de ne pas heurter les trottoirs. Quant à la référence « des panneaux pas très clairs », elle voit plutôt des interdictions de tourner à gauche non respectées et une méconnaissance du code de la route.

M CHARDONNET précise que des panneaux limitant la circulation à 30 sont suivis par d'autres à 40.

Mme LANDRAU souligne que la zone 30 est limitée au niveau de l'école

M CHARDONNET ajoute que le problème de résonance sonore indispose les personnes qui vivent le long de la grille du mur de Paris-Jardins.

Mme LANDRAU précise que cela ne concerne qu'une personne.

M CHARDONNET insiste en disant que la nuit les voitures roulent plus vite et que le radar n'est pas efficace.

M le Maire indique avoir écrit au Préfet pour demander l'installation de nouveaux radars, un dans la partie haute et un autre au niveau de l'école mais que cela a été refusé. Il ajoute que l'alternative mise en place est celle des contrôles de vitesse et qu'actuellement la police municipale réalise des contrôles de vitesse sur toute la ville à raison de 3 fois par mois. Malheureusement, les automobilistes de préviennent, alors il faut changer de site toutes les demies heures pour être efficace. Il admet qu'il ne s'agit pas de la solution idéale et ajoute qu'en 10 ans, la circulation a doublé sur le boulevard que cela ne va pas s'arrêter. Pour les ralentisseurs, il invite M. CHARDONNET à consulter les textes, ils ne sont pas autorisés sur cet axe.

A propos de **la question n°2 concernant la demande d'un magasin de cycles à Draveil**, M CHARDONNET indique ne pas avoir eu de réponse car suite à la réponse faite par M GUIN précédemment, il ne sait pas pourquoi il refuse ce magasin dans la ZAC ?

M le Maire dit que M GUIN a apporté une réponse en disant qu'il souhaitait proposer au magasin de cycles les locaux situés à la hauteur de Pont de Juvisy, là où il y avait un grand Bazar juste en face de la base de loisirs. Il ajoute que dans la ZAC, ce n'est pas souhaitable car il est prévu d'y implanter des magasins de

vêtements, des restaurants mais certainement pas de magasin de cycles. Il dit qu'il est prévu une zone piétonne et qu'il n'est pas souhaitable de permettre cet accès à des gens en vélos, et qu'il veut que cette zone reste protégée.

M CHARDONNET ironise en disant « Oui, c'est extrêmement dangereux les vélos. »

M BATTESTI dit que ce n'est pas une histoire de danger M CHARDONNET mais de cohérence.

Question n°3 : Solidarité avec les Ukrainiens « Ensemble, Réinventons Draveil »

La guerre en Ukraine déclenchée unilatéralement par Vladimir Poutine a provoqué un exode de millions d'Ukrainiens dans et hors de l'Ukraine principalement vers les pays européens. Cet exode est sans précédent depuis la seconde guerre mondiale et a suscité un émoi considérable notamment à travers les pays de l'Union européenne.

La souffrance du peuple ukrainien nous oblige. Les municipalités sont appelées à jouer un rôle dans l'organisation de la solidarité du peuple français en lien notamment avec les préfetures et les associations compétentes. Certaines sont d'ailleurs déjà très actives.

La municipalité de Draveil a-t-elle l'intention de s'inscrire dans ce réseau de solidarité et de quelle manière ?

Question n° 1 : Guerre en Ukraine et engagement de la Ville « Transition Démocratique, Écologique et Sociale »

Il y a un peu plus d'un mois, l'Ukraine a été attaquée par la Russie et depuis, ce sont plusieurs millions d'Ukrainiens et Ukrainiennes qui ont pris la route de l'exil et cherchent refuge en Europe, d'abord dans les pays limitrophes mais aussi en partie en France.

Face à ce qui est avant tout un désastre humain, nous saluons les actions déjà entreprises par les Draveilloises et Draveillois, par les agents et par la Ville de Draveil, en coordination avec la Protection Civile, en matière de collectes de dons, même si nous aurions aimé y être associés.

La qualité de l'accueil des Ukrainiens et Ukrainiennes dans notre ville est un enjeu qui nous concerne toutes et tous. Accompagnement social et psychologique, soutien par l'éducation et l'accès à la culture, aux loisirs, au sport, prévention des violences, appui aux communes d'accueil, sont donc autant d'axes qui nous semblent essentiels pour répondre aux besoins urgents des personnes accueillies et les accompagner dans ce chemin si difficile.

Alors, nous avons quelques questions concernant l'accueil des réfugiés à Draveil :

- comment se passe l'arrivée des premières personnes et familles ukrainiennes ?
- comment la collectivité s'est-elle structurée pour recenser les propositions d'accueil des habitants et grâce à elles répondre aux besoins ?
- quel est le recensement des locaux appartenant à la Ville pouvant servir ?
- quel système d'actions de solidarité est mis en place pour les premiers besoins : accueil des enfants à l'école, avec la cantine et les fournitures scolaires ? aide médicale ? cours de français ? accès aux transports ? puis, si la présence dure, accès à des ressources et à des emplois ?

Enfin, la situation actuelle est aussi une occasion de réfléchir à notre action publique d'accueil plus globalement pour les réfugiés : il y en a eu d'autres par le passé, venant d'autres zones géographiques, et malheureusement il y en aura certainement d'autres à l'avenir.

Quels dispositifs d'accueil et de solidarité entend bâtir la Ville pour cela ?

Les questions relatives à la solidarité avec l'Ukraine déposées par chacun des groupes d'opposition n'ont pas été abordées dans le cadre des questions orales dans la mesure où une réponse avait été apportée lors de la présentation de la délibération supplémentaire

Question 4 : Rétenion de documents administratifs.

M CHARDONNET : » La démocratie locale à Draveil est en grande souffrance et les droits et le respect le plus élémentaire de l'opposition et plus largement de citoyens libres sont régulièrement bafoués. Dernier exemple en date les attaques ad hominem et la déformation grossière des positions de notre groupe dans le VAD. Mais précédemment nous avons eu droit à la mise en ligne sur le site de la ville d'un courrier de l'ex-

maire emprisonné et condamné pour crime, tenant des propos outranciers et mensongers alors que tout droit de réponse nous a été refusé. Nous pouvons aussi citer des réseaux sociaux importants de la ville « modérés » par des agents militants de la majorité municipale qui n'hésitent pas à censurer tout propos critique envers l'action municipale. Le verrouillage de l'expression publique sur la ville est à son maximum. Mais visiblement vous ne vous arrêtez pas là.

Le 9 février dernier, je vous ai demandé d'avoir accès à deux documents administratifs. Il s'agit là d'un droit majeur de notre démocratie qui a été accordé à tout citoyen il y a maintenant une trentaine d'années pour aller dans le sens de la transparence de la vie publique.

Quelle suite avez-vous l'intention de donner à ma demande ? Allez-vous m'obliger à saisir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs pour faire valoir mes droits ? Allez-vous enfin m'obliger une fois de plus à informer le préfet de vos comportements antidémocratiques ? »

M le Maire invite M BATTESTI à répondre.

M BATTESTI : « Quand on parle de démocratie, M CHARDONNET, je suis content que vous nous interpelliez là-dessus car je vais vous citer : Février 2022/VAD : « Cette attitude non républicaine a des conséquences pour la ville : alors que nous connaissons de graves dysfonctionnements d'Internet par fibre, aucun élu de Draveil n'a participé à une réunion avec l'ARCEP, l'opérateur de régulation des télécommunications. Des solutions concrètes sont étudiées, des actions en justice vont être conduites contre les opérateurs défaillants. Nous regrettons que ce travail soit réalisé par les élus de la circonscription sauf ceux de Draveil ». Il s'agit d'une méconnaissance des dossiers car nous avons travaillé sur ce dossier et seuls, sans le Département. Les dysfonctionnements sont le fait de dispositifs étatiques, qui n'ont pas été suivis comme il le fallait. Il a donc fallu prendre ce dossier à bras le corps et je l'ai fait avec carte blanche du Maire précédent et de celui qui est ici. Je vais vous donner quelques chiffres : nombre de prises cibles : 13 837, nombre de prises déployées : 13 753 donc dire que les choses ne sont pas suivies et pas faites, que la ville de Draveil ne fait rien : je ne peux pas vous laisser dire cela, cela n'est pas normal et cela n'est pas juste. Si tout avait été bien fait au niveau étatique et c'est votre couleur politique, il y aurait eu un meilleur contrôle du déploiement fait par les opérateurs que ce soit SFR ou que cela soit Orange, je ne jette pas la pierre aux opérateurs car ils font avec les moyens qu'on leur a donné. Je vais vous donner un exemple, vous nous interpelliez sur « Claude Bernard », je n'ai pas attendu, j'y ai été tout seul, j'ai contacté l'opérateur SFR.

Je vais vous donner un scoop, Claude Bernard c'est un PL1000, c'est plus de 3500 lignes, il va être refait complètement de A à Z avec un système de vidéosurveillance. Trouvez-moi une commune en Ile-de-France ou sur le territoire qui a obtenu ce résultat : personne. Par ailleurs, toutes les armoires vont être reprises avec des schémas de fonctionnement cohérents et il va y avoir un système de suivi qui va émettre des amendes. On n'a pas attendu une réunion avec l'ARCEP pour le faire et une décision a été prise avec Orange. Il n'est pas utile d'aller écouter une personne qui va nous faire un laïus, il faut être sur le terrain. Le Maire l'a fait par rapport pour l'Ukraine, moi je l'ai fait pour ce dossier, d'autres collègues « mouillent le maillot » pour que les choses avancent. On ne s'en sort pas trop mal sur Draveil par rapport à la fibre comparé à d'autres communes et ce n'est pas le seul dossier. »

La séance du conseil est levée à 21h58

Aurore TZAREWSKY
Secrétaire de séance



Richard PRIVAT
Maire de Draveil



*Les délibérations et comptes rendus sont consultables en Mairie,
au Secrétariat Général, aux heures d'ouverture des bureaux.*